

VILLE d'ANTONY

Conseil municipal du 11 décembre 2014

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de M. Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

- Il est fait appel des conseillers municipaux par Mme Corinne Pham.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. FOUQUET à M. MARTIN

M. GOULETTE à Mme BETOUATI

M. DURIEZ à M. SENANT

- **Approbation du compte rendu de la séance du 25 septembre 2014.**

M. le Maire : Avez-vous des demandes de rectification ?

M. RUFAT : J'avais une petite correction page 46, au début de mon intervention, je parlais d'augmenter le maximum prévu sur la quantité et pas sur la qualité, c'était à propos des repas de la cuisine centrale.

M. le Maire : Pas d'autres demandes de rectification ?

(Sous réserve de la rectification demandée par M. Rufat, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.)

- **Liste des décisions prises par M. le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes d'explication ?

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Nous allons essayer de faire court car le conseil risque d'être long, Mme Sansy va sûrement compter avec le chronomètre....

M. le Maire : Non, c'est l'administration.

Mme HAGEL : Donc c'est M. Gaulon qui est chargé de compter ?

M. le Maire : Vous avez déjà perdu 20 secondes.

Mme HAGEL : Une toute petite question sur le point 3 : est-ce qu'on a une date pour les retransmissions des opéras, Mme Rolland ?

Mme ROLLAND : Il va y avoir des retransmissions dans les semaines qui viennent, mais en fait la première ne sera pas vraiment une retransmission d'opéra, ce sera un film sur l'opéra ; on est dans le domaine filmé.

Mme HAGEL : Sur les points n° 10 et 16, sur les conventions de mise à disposition gratuite de locaux collectifs résidentiels, depuis déjà plusieurs conseils municipaux, on vous demande de nous noter les adresses des locaux résidentiels concernés, ils ne sont pas notés. Pouvez-vous donner ces précisions ?

M. le Maire : Pour la n° 10, ce sont Les Morins, le LCR des Morins, et pour la 16, c'est le LCR Guillebaud.

Mme HAGEL : J'ai ensuite des questions sur les points 10, 11 et 12 car on ne connaît pas ces associations : l'APRAHM-FAM et CREARTAMIS.

M. le Maire : L'APRAHM-FAM est une association qui s'occupe de personnes handicapées autistes, en fait, il s'agit d'ALTERNAT.

Mme HAGEL : Avec tous ces noms, il est parfois difficile de s'y retrouver !

M. le Maire : APRAHM-FAM et ALTERNAT, c'est la même chose, elles font de la musique.

Mme HAGEL : Je vais vous faire grâce de questions sur l'équipe de rugby, nous en avons assez parlé, je passe au point 37 ; il s'agit des anciens locaux de la ludothèque à Pajeaud, est-ce que vous pouvez nous dire ce que vous allez faire de ces locaux ? Là, on voit une convention avec le club de Go....

M. le Maire : Ce sera une salle de réunion.

Mme HAGEL : Cela veut dire que vous allez pouvoir prêter davantage de salles et peut-être même des mises à disposition un peu continues à des associations ?

M. le Maire : Avec Vasarely, nous avons maintenant beaucoup de salles.

Mme HAGEL : Il y a beaucoup de place en effet...mais toujours moins que de besoin

M. le Maire : 120 mètres carrés, ce n'est quand même pas gigantesque.

Mme HAGEL : Par exemple le Club de Go va-t-il rester là bas ou va-t-il aller à Vasarely ?

Mme LEON : Le club de Go est déjà à Vasarely et aujourd'hui l'ex ludothèque est occupée en grande partie par l'équipe de SLA en raison des problèmes liés à l'incendie du parc Heller.

Mme HAGEL : Point 46 : Monsieur le Maire, vraiment nous sommes ravis ! Nous sommes beaucoup ici depuis de très longues années à espérer que le travail d'une association Antonienne soit reconnu, il s'agit du Secours Populaire, et là vous avez reconnu son travail puisque vous leur établissez une convention de mise à disposition gratuite d'un local adapté, donc nous sommes ravis pour eux, finalement les choses avancent.

M. le Maire : Mais c'est comme ça depuis très longtemps, il y a longtemps qu'ils sont là.

Mme HAGEL : Non, ça ne fait pas longtemps qu'ils sont là, je les ai vus mardi ici même !

M. le Maire : Il ne s'agissait pas du même local.

Mme LEON : Ils sont depuis assez longtemps à faire une permanence le samedi matin à l'ancienne annexe Pajeaud et vu les quelques travaux que nous avons à faire Cité Duval, un local leur est bien réservé.

M. le Maire : Donc ils ont deux locaux ?

Mme HAGEL : Non, ils n'ont plus besoin d'un des locaux et d'ailleurs c'est très bien la Cité Duval, ils n'ont absolument plus besoin de Pajeaud. Une autre question un peu différente : ça concerne le point 57. C'est une convention avec l'association des restaurants interentreprises, pour simplifier disons la cantine des personnels de la ville, alors je voudrais poser deux petites questions : cela concerne combien de repas sur l'année ?

M. le Maire : Je ne crois pas que nous ayons le chiffre ici.

Mme HAGEL : Je pense qu'il n'y en a pas beaucoup.

M. SERIN : Je n'ai pas le chiffre mais je vous apporterai la réponse.

Mme HAGEL : C'est très peu. On se pose vraiment la question de la manière dont les personnels de la ville peuvent se restaurer pendant leur pause repas car il n'y a pas de tickets restaurant, or nous avons une cuisine centrale que j'ai visitée récemment qui est absolument superbe et qui pourrait sans doute et sans problème proposer des repas pour le personnel de la ville d'Antony.

M. le Maire : Qu'attendez-vous ?

Mme HAGEL : Ce qu'ils m'ont dit à moi, c'est qu'il y avait très peu de monde qui y allait.

M. le Maire : C'est qu'ils n'ont pas faim sans doute...

Mme HAGEL : Non, Monsieur le Maire, ne dites pas que le personnel n'a pas faim, qu'est-ce que ça veut dire ?

M. le Maire : En tous cas ils n'ont jamais demandé.

Mme HAGEL : Mais je suis sûre que si je leur en parle, ils ne trouveront pas que c'est une mauvaise idée.

M. SERIN : Je crois qu'il y en a un quart qui y va quand même.

Mme HAGEL : Non, il y en a très peu ; c'est pour ça que je voudrais le chiffre de nombre de repas par an et ce que cela coûte.

Encore une question sur le point 86 : on se demande pourquoi la ville n'est pas plus engagée dans le dispositif des « forums de l'orientation », la ville prête le 11, fort heureusement, mais on se rend compte quand même que c'est pris en charge par une association de parents et par un établissement d'enseignement privé, c'est quand même assez étonnant que la ville, qui évidemment prête des locaux, ne fasse pas plus.

M. PASSERON : On y travaille pour l'année prochaine avec des animations autour de l'orientation, c'est prévu. Cela fait partie du plan d'action pour la Jeunesse à partir de 2015.

Mme HAGEL : C'est une bonne idée, merci.

M. le Maire : Pas d'autres questions ?

Mme DELPECH : Concernant les points 50 à 55, si j'ai bien compris, ce sont presque 113 500 € qui sont dépensés par la ville et donc par tous les Antoniens et qui sont donnés au Château Sarran qui fait des activités qui coûtent très cher...

M. le Maire : Le château Sarran, ce n'est pas un château privé, c'est la Ville. C'est la ville qui paye les rémunérations aux professeurs et cela ne rapporte en tout cas pas d'argent à un châtelain !

Mme DELPECH : Oui mais les tarifs pour les Antoniens sont très chers pour les activités.

M. le Maire : C'est votre avis mais c'est la ville qui paye, les professeurs du château Sarran ne sont pas des salariés mais des prestataires et ils sont payés pour des prestations et non pas avec des salaires.

Mme DELPECH : Ce système est quand même injuste.

M. le Maire : Pas plus injuste que pour des salariés, ces enseignants préfèrent avoir le statut de prestataires plutôt que celui de salariés, c'est leur choix ; et pour la ville cela ne coûte pas plus cher, ce sont des travailleurs indépendants, on a le droit de travailler de façon indépendante, on n'est pas obligé d'être salarié.

- Liste des déclarations d'Intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

M. RUFAT : Une question concernant le 4/6 de la rue Molière où plusieurs ventes se sont faites au cours de cette période, je voudrais savoir s'il y a une sorte de vente à la découpe sur ce bâtiment ?

M. MARTIN : Non, il n'y a pas de vente à la découpe.

M. le Maire : Il s'agit de 52 mètres carrés....

M. RUFAT : On a bien fait de la découpe sur l'hôtel qui était sur la nationale 20, donc finalement ça pourrait se faire là-dessus.

- Bilan annuel de la gestion de la dette - année 2014.

M. le Maire : Vous l'avez reçu, avez-vous des questions ou des commentaires ?

M. RUFAT : On ne bénéficie pas d'une présentation ?

M. le Maire : Non, jamais, cela fait 35 ans qu'il n'y en a pas.

M. RUFAT : Il me semble que les années précédentes il y avait un commentaire de M. Médan....

M. le Maire : En commission mais pas en conseil municipal.

M. RUFAT : J'ai bien compris qu'il fallait tout faire pour raccourcir le temps de la séance et donc nous allons avancer...

D'abord je voudrais rassurer M. Médan sur certains propos qu'il a pu imaginer de notre part, qu'il nous a prêtés l'année dernière au cours du débat, il nous a dit qu'on avait tendance à faire du catastrophisme sur la dette, je commencerai donc par dire qu'on ne panique pas sur la dette, on ne dit pas que nous allons sombrer dans la fosse de plongée avec la dette !

Nous divergeons sur ce point bien sûr, nous sommes en désaccord sur les appréciations que vous faites dans le rapport qui nous est présenté, mais on va essayer de ne pas se caricaturer.

Quelques chiffres qui émanent de votre rapport : l'accroissement de la dette, 3 M€ supplémentaires cette année, qui vont avec les 3 M€ de l'année dernière ; une augmentation du taux moyen qui est à 3,20% payé sur la dette, ce qui induit des frais financiers supplémentaires ; et puis une durée moyenne qui reste à peu près stable, qui baisse un peu mais reste au-dessus des 13 ans.

Tous ces éléments-là font que la dette est mal orientée ; elle est mal orientée parce que nous sommes dans un contexte particulier où les taux sont historiquement bas, au point que vous êtes devenus des adeptes de l'emprunt à taux fixe qui est beaucoup plus intéressant aujourd'hui, et d'autres villes, y compris du département qui avaient fait le choix de prendre des emprunts à taux variable ont aujourd'hui, pour une dette constituée comme la nôtre autour de 100 M€, des taux d'intérêt moyens en-dessous de 3%. Donc le résultat que vous obtenez n'est pas le résultat d'une excellente gestion, en tous cas il ne répond pas à ce qu'on a pu lire dans le BMO sur votre bonne gestion, etc... non ce n'est pas une gestion idéale pour la dette.

Au cours de ces dernières années, vous avez cédé aux sirènes bancaires, à ces sirènes qui vous ont chanté des taux alléchants, avec un taux qui pouvait apparaître attractif initialement mais qui masquait des formules sibyllines derrière. Vous avez eu raison de dire que vous avez pris des risques ; vous avez pris des risques sur la zone géographique, sur les types d'emprunts, etc... mais vous n'auriez pas dû dépasser des lignes blanches ; vous n'auriez pas dû, pour reprendre des expressions que Jean-Paul Dova aimait faire, il citait souvent sa grand-mère en disant : « il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier »,

c'est ce que vous avez essayé d'appliquer mais vous n'auriez pas dû tenter des aventures ; et l'aventure, c'est de contracter des emprunts qui comportent des formules avec des taux multiplicateurs. Vous avez bu les paroles des banquiers, des commerciaux qui vous ont dit : non, jamais le yen ne chutera, ce ne serait pas supportable. Vous avez dit aussi : la banque nationale Suisse n'acceptera jamais que la parité soit en-dessous de tant, vous avez fait confiance à ces commerciaux, et pourtant aujourd'hui, les uns après les autres, pas tous simultanément, les emprunts chutent.

Alors il faut le reconnaître : dans votre présentation en commission, mais ça reste dans un petit cénacle, vous avez fait montre de résipiscence, pas beaucoup...Parce que vous parlez d'un bilan contrasté, et rapidement vous expliquez qu'il faut relativiser l'impact ; bref vous reconnaissez les accros à votre stratégie soi-disant gagnante tout en évinçant les conséquences. Le ton, je vous l'avoue est beaucoup plus glorieux dans le BMO.

Alors cette année, les incidents de taux continuent, une fois passées les aventures nippones et américaines, c'est au tour de la valse des inflations. Heureusement, un seul des deux produits de la Société Générale nous est défavorable cette année, sur les deux qui sont adossés sur les variations des taux, or au vu des prévisions que vous aviez présentées les années précédentes, les hypothèses actuelles d'une défaillance de ces taux n'étaient pas dans vos projets, alors M. le Maire, je m'interroge sur vos qualités divinatoires. Vous avez d'ailleurs pratiqué de l'autocensure, une autocensure bienvenue, M. Médan, et vous, sur le rapport puisque vous vous êtes dispensés de faire une quelconque prévision macro-économique sur les années futures ; je pense que cela fait partie aussi de ces petits actes de repentance.

Mais le pompon cette année reste quand même l'emprunt DEXIA, l'ami des collectivités puisque vous lui avez fait confiance. Ce taux a fluctué au cours de l'année entre 13 et 14%, alors après, selon le jour de l'échéance, vous avez payé un peu plus ou un peu moins, pour un capital de 6 M€, donc l'impact est loin d'être négligeable. Je reconnais que vous faites mieux que votre voisin de Châtenay-Malabry qui lui, a dû payer aux alentours de 34% pour le même type d'emprunt et pour un capital double. Au total, d'après mes calculs, et vous avez eu mes derniers documents en mains propres par l'administration tout à l'heure mais je pense que je ne me suis pas trop trompé, le surcoût induit par ces emprunts monte aux alentours de 1 M€, peut-être un peu moins, aux alentours de 900 000 à 1 M€ de surcoût.

Monsieur le Maire, dernier point là dessus : dans votre assurance d'infailibilité financière, puisque vous vous montrez comme étant infailible dans ce domaine, vous avez perdu l'occasion d'attaquer en justice la banque quand il était temps, quand nous vous l'avions demandé, et aujourd'hui la loi est passée, la loi régularise a posteriori et rétroactivement ces pratiques qui ne le méritaient pas, et donc le recours que vous nous avez dit avoir déposé ne servira probablement plus à grand-chose.

Enfin, pour éviter des débats sempiternels sur la vraie dette, la fausse dette, sur la chimère aussi du portage de terrains qui nous rapporterait 20 M€ comme vous nous l'avez annoncé l'année dernière, je pense qu'on ne va pas désendetter du jour au lendemain la ville avec des ventes de terrains, et quand j'ai vu et quand on voit que vous êtes capables de laisser 2 M€ aux promoteurs comme ça, du jour au lendemain, on peut se poser des questions sur vos estimations du portage des terrains ; et quand on voit le bilan financier de la ZAC de la Croix de Berny qui a abouti à la faillite de la SEMAVA, on ne peut que se poser des questions.

M. le Maire : Je ne pensais pas que vous auriez parlé de la SEMAVA, 20 ans après ! Vous avez de la mémoire ! Qui d'autre veut intervenir sur la dette ?

M. MEDAN : M. Rufat, je trouve que vous avez bien commencé mais que vous avez mal fini, parce qu'évoquer ce point et évoquer aussi les 2 M€ qui ont été négociés à la baisse, je trouve qu'on ne peut pas mettre tout sur le même plan, mais bon...

Sur les emprunts qui nous posent un problème, effectivement on ne va pas vous dire le contraire, nous aurions préféré que les taux soient un peu moins élevés, et effectivement l'emprunt qui est le plus coûteux, c'est le franc suisse, l'euro / CHF, c'est un emprunt dans une situation économique qui est très surprenante ; vous avez dit qu'on ne parlait pas trop de macro-économie mais en règle générale, on n'en parle pas beaucoup parce que notre objectif n'est pas d'évoquer ces questions qui sont complexes ; la macro économie financière est un domaine de l'économie internationale qui est très complexe et aujourd'hui beaucoup de grands spécialistes dans ce domaine ont du mal à comprendre pourquoi la parité se maintient de cette façon ; et c'est une situation qui a surpris, qui surprend par sa stabilité et qui était malgré tout difficile à anticiper. Donc ce n'est pas une volonté de tout maîtriser ou de tout savoir, on n'a pas l'intention de passer pour des « supermen » de la finance, je pense que M. le Maire est très au fait de toutes ces questions, ça lui plait, il s'intéresse beaucoup comme moi-même à toutes ces questions et donc on essaie d'être les plus compétents possible dans ces domaines ; mais évidemment nous ne sommes pas infaillibles.

D'une part, si on reprend ces emprunts, l'emprunt CHF en lui-même ne poserait pas autant de problèmes, disons que ses conséquences seraient beaucoup moindres, enfin les conséquences et les taux des autres emprunts si ça allait mieux sur celui-là seraient en augmentation, c'est-à-

dire que ce que l'on perd un peu d'un côté, et vous l'avez évalué de manière un peu excessive à 1M€, c'est quand même un peu moins que cela...

Vous parlez des deux cumulés ? D'accord. Alors là aussi vous faites une erreur et vous exagérez en disant que c'est 1 M€ comme si on payait un taux zéro sur le CHF, or on paye 14%, et si on payait du 4%, le différentiel serait 10, ce n'est pas 14, voilà ce que je veux dire. Et donc la comparaison que vous devez faire est entre 14 et 3,5 ou 4, et non pas entre 14 et zéro, c'est quand même important de le signaler. On ne va pas se lancer dans des calculs arithmétiques complexes mais les emprunts, c'est un peu un jeu de vases communicants. Pourquoi le taux suisse et pourquoi cet emprunt posent un problème aujourd'hui ? C'est parce que le franc suisse est considéré par rapport à la situation de l'euro comme une valeur un peu refuge ; et c'est quelque chose qui perdure. Cela explique que les taux en Europe soient faibles. Donc si l'euro redevenait une valeur refuge comme cela a été le cas au début, ou disons une monnaie forte à laquelle les investisseurs peuvent croire, cet emprunt-là, on le paierait moins cher mais les taux d'intérêt sur les autres seraient nettement plus haut. Donc c'est pour cela que nous considérons que ce qui se passe n'est pas catastrophique dans la mesure où on est gagnants sur une grosse majorité d'emprunts. Je vous rappelle que l'Euro / CHF représente 6% de notre encours ; c'est pour cette raison qu'il faut relativiser, et si on ajoute l'inflation, on est à 10 maximum, c'est-à-dire qu'on a en gros 85% de nos emprunts qui marchent bien, et à part un petit accident qui a duré quelques mois sur le yen, c'est revenu à la normale et les fondamentaux macro-économiques sont redevenus normaux ; et donc, je le répète, c'est un pourcentage très limité de notre encours qui pose un problème, et c'est pour cette raison que nous avons un taux qui augmente légèrement mais qui est loin d'être catastrophique,

qui est même à l'heure actuelle encore inférieur à ce qu'il aurait pu être si nous avions eu une stratégie de grande prudence dans les années 2005 et suivantes, parce qu'on aurait pu effectivement à ce moment-là toujours prendre des taux fixes qui à l'époque n'étaient pas à la valeur que nous connaissons aujourd'hui. Parce que vous nous dites au début : c'est bien, vous vous êtes convertis aux taux fixes, d'abord il ne faut pas exagérer, on aime bien aussi les taux variables, on en a pris, le livret A par exemple reste un produit à taux variable malgré tout mais très sécurisé, c'est tranquille ; mais les taux fixes sont évidemment des emprunts vers lesquels on va parce qu'on ne va pas s'en priver. Sur 15 ans, avoir du 1,8, on ne va pas bouder le plaisir, mais c'est normal par rapport à l'évolution des taux.

Alors je pense que j'ai résumé à peu près les remarques que l'on peut vous faire, je suis persuadé que Monsieur le Maire va continuer de répondre.

M. le Maire : Oui, effectivement...

M. RUFAT : Monsieur Médan, je ne rentre pas dans la technique de savoir si le franc suisse - euro était mieux que le dollar-yen, ce que j'ai dit, c'est que la ligne rouge était de prendre des emprunts structurés, c'est-à-dire des emprunts avec des risques multiplicateurs, c'est sur ce principe là... Après vous pouvez discuter, vous avez essayé d'équilibrer l'inflation ici, le taux là-bas, en tous cas le risque était là, et je l'avais dit d'une autre façon l'année dernière, j'avais dit : une entreprise qui emprunte ces produits, je le comprends, c'est son argent à elle, elle prend des risques elle fait des calculs, elle prend des paris, elle a raison, mais ici on parle d'argent public et ce n'est pas la même logique qui doit présider.

M. MEDAN : D'accord. La prise de risques, on la conçoit davantage dans les entreprises privées mais je suis désolé, même dans une collectivité territoriale, prendre des risques de manière limitée, je le répète bien pour

tout le monde, c'est aussi une possibilité ; je rappelle que cet emprunt Euro / CHF représente 6% de notre encours, donc c'est une prise de risques qui correspond à une volonté d'être efficaces. Alors effectivement un certain nombre de banquiers ont pu être habiles et bien présenter les choses, mais encore une fois il y a eu aussi des études et un certain nombre d'éléments ne laissaient pas présager de certaines évolutions dans le domaine de la macro-économie financière. Donc c'étaient des risques limités et certainement pas des risques pouvant remettre en cause la solvabilité de notre collectivité, et vous l'avez précisé au début de votre intervention.

M. le Maire : Je vais poursuivre la réponse pour vous rappeler, mes chers collègues, que depuis dix ans, nous avons beaucoup investi. On a investi 330 M€, c'est rappelé dans le rapport, soit 33 M€ par an en moyenne.

Nous avons investi pourquoi ? Vous l'avez bien vu, les Antoniens l'ont vu aussi et ils en sont très satisfaits, on a reconstruit ou rénové les rues, la moitié des rues ont été reconstruites ou modernisées, on a mis en souterrain tous les réseaux aériens, et il y avait il y a dix ans encore 65% des réseaux qui étaient aériens, il n'y en a plus du tout maintenant sauf sur des rues privées, comme la mienne. Nous avons donc largement modifié la physionomie de la ville en modernisant la voirie, et nous avons construit aussi des dizaines de nouveaux équipements aussi importants que le marché, l'école André Pasquier, le cinéma, l'espace Vasarely et tous les équipements que nous avons construits au cours des dix dernières années, cela représente des changements considérables pour les Antoniens.

Donc nous avons investi 330 M€, ce qui est très important, sans endetter la ville de manière anormale ; la dette a augmenté de 38 M€, j'ai trouvé la dette à 78 M€, il y a onze ans. Elle est maintenant à 116 M€, ça fait donc

38 M€ d'augmentation. Si à l'époque, quand on a commencé à acheter sur Antonypole, on avait eu l'EPF 92, ou même l'EPF régional, on aurait évité d'emprunter au moins 10 M€. On a emprunté 10 M€ pour acheter les terrains d'Antonypole que l'on va revendre bientôt dans le cadre du Grand Paris, et nous bénéficierons certainement de plus-values.

On a aussi emprunté pour l'opération PITCH, les terrains sont déjà vendus. Nous les avons achetés à 8,7 M€, et nous allons les revendre plus cher. Sans ces portages, nous aurions 20 M€ de moins d'endettement, il faut avoir cela en tête.

Alors maintenant, concernant le taux de la dette, quand je suis arrivé la dette était à plus de 3,2% comme c'est le cas aujourd'hui, je l'ai trouvée au moins à 4% à l'époque, aujourd'hui elle est à 3,2%. Vous me dites qu'on n'est pas les meilleurs, je veux bien le croire mais si on n'avait pas l'emprunt euro / franc suisse, on serait proche des meilleurs. L'emprunt euro / franc suisse n'est pas une bonne affaire. Quand on fait du sport, on ne gagne pas à tous les coups, il y a des fois où l'on perd, mais l'essentiel, c'est que globalement au classement général on gagne, et pour le moment, sincèrement, on ne peut rien nous reprocher, on est à 3,2% de taux moyen pour notre endettement, ce n'est vraiment pas un mauvais résultat.

Et je ne vais pas revenir sur les choix que nous avons faits. Si nous avions fait des choix prudents, on ne serait pas à 3,2%. Vous dites maintenant : emprunter à taux variable, ce n'est pas prendre un risque. Ce n'est pas ce que disent les banquiers et surtout les experts qui nous conseillent sur les prêts. On nous dit : ne prenez surtout pas des taux variables, ça peut bouger ! On voit cela dans tous les commentaires qui sont faits sur les finances, ils disent : ne prenez surtout pas de taux variables. D'ailleurs vous nous l'aviez dit aussi à l'époque; quand on a commencé à prendre des prêts à taux variables, vous disiez : vous

prenez des risques ! C'est aussi dangereux de prendre des prêts à taux variable que de prendre des prêts structurés. Ceux-ci bougent rarement sauf incident particulier qui n'arrive pratiquement jamais ou très rarement ; les taux variables eux, varient tous les jours. A présent, nous avons « la chance » d'avoir une régression économique, nous avons « la chance » si on peut dire, que l'économie aille mal et que les taux soient bas, mais enfin les taux variables, ça varie sans arrêt. Si nous avons pris le risque de taux variables et de prêts à taux structurés, c'est parce que les prêts à long terme fixes étaient beaucoup trop chers à l'époque, et nous ne sommes pas les seuls à l'avoir fait, toutes les villes l'ont fait. Cela nous permettait de bénéficier de conditions plus favorables.

Les nouveaux maires socialistes élus en 2008 et qui ont remplacé des maires communistes ou de droite, ont fait semblant de découvrir cela, et pour essayer de noircir l'image de leurs prédécesseurs, ils ont lancé la formule de prêts « toxiques », mais c'était des prêts totalement normaux à l'époque. Et d'ailleurs cela ne leur a pas porté chance, à ces maires socialistes puisqu'ils ont tous été battus en 2014. C'est bien malheureux, ils n'ont pas profité finalement de leur campagne de presse !

Donc je trouve que maintenir un taux à 3,2% dans ces conditions aussi difficiles que celle provoquées par la crise financière, c'est un très bon résultat. On n'est peut-être pas les meilleurs mais on n'est pas non plus les plus mauvais. En tous cas je peux vous dire que l'avenir des finances de la ville est vraiment assuré, les prêts toxiques dont vous parlez s'érodent chaque année de 8%, ils sont donc de moins en moins toxiques, bientôt ils ne seront plus toxiques du tout, et les nouveaux prêts que nous prenons maintenant sont durablement à bas taux, parce que la crise, on peut le craindre, n'est pas près de finir. Si elle finissait, les taux variables remonteraient. On devrait donc presque espérer qu'elle dure encore longtemps...

Mme HAGEL : Franchement, Monsieur le Maire...

M. RUFAT : Monsieur le Maire, suite à votre réponse, j'avais essayé d'expliquer les 20 M€ de portage de terrains, je ne vais pas réexpliquer x fois et on verra quelle sera l'évolution.

Sur la partie des 330 M€ d'investissements, il y a 330 M€ en matière budgétaire, mais sortis de la ville ce n'est pas 330, il y a dedans des subventions...

M. le Maire : Oui, bien sûr, cela fait partie du jeu.

M. RUFAT : Tout à fait, et je suis autant joueur que vous, Monsieur le Maire... donc ce n'est pas 330 M€

M. le Maire : J'ai parlé de 330 M€ d'investissements, je n'ai pas dit comment ils étaient financés, en tout cas, pour financer ces 330 M€, la dette n'intervient que pour 20 M€, si on met de côté les portages.

Il n'y a pas à voter puisque c'était juste une information, nous allons passer à la suite de l'ordre du jour.

FINANCES

- 1 - Décision modificative de crédits n° 1 – Budget Ville – Exercice 2014

(Rapporteur : M. Médan)

M. MEDAN : Très classiquement, quand il y a des écarts significatifs entre les prévisions et les réalisations, on ajuste le budget primitif et on procède à une décision modificative, il n'y en aura qu'une pour l'exercice 2014, il est possible qu'il y en ait davantage ailleurs mais pas à Antony. Il n'y en aura qu'une.

Vous avez les chiffres et la description très précise de cette décision modificative, comme pour le budget primitif on a une section de fonctionnement et une section d'investissement présentées dans le

document, avec un tableau récapitulatif en page 8 qui reprend la totalité des sommes.

Quelques petits exemples choisis : dans les dépenses de fonctionnement vous pouvez constater qu'on a économisé 22 000 € parce qu'il n'y a eu qu'un tour aux élections municipales ; on peut le noter et corriger le budget. Ce n'était pas orienté bien sûr...

On peut évoquer aussi la hausse des cotisations de retraite qui nous a conduit à mettre 700 000 € au budget sur le chapitre 012.

On peut noter le FPIC qui augmente un peu plus ; on avait prévu au budget un peu plus de 1 M€, il faudra au budget un peu plus de 1,1 M€, donc on augmente de 100 869 €.

Ce sont des ajustements que je ne vais pas reprendre parce que ce serait un peu fastidieux de reprendre la totalité de ces éléments mais ils sont tous indiqués.

Dans le domaine de l'investissement, comme chaque année, les travaux ne vont pas toujours aussi vite que ce qui est prévu, donc il y a des décalages pour l'aménagement d'Antonyville et pour d'autres travaux. Les subventions évidemment elles aussi peuvent être décalées, et parfois notamment pour le SIPPAREC, on diminue des crédits ouverts parce que le SIPPAREC n'est pas toujours très réactif.

J'ai pris quelques exemples en dépenses, on peut en prendre en recettes aussi sur les subventions d'investissement pour les différents travaux ; au total, concernant la décision modificative, les équilibres globaux sont rappelés en page 1 avec un virement à la section d'investissement et une mise en évidence d'un besoin d'emprunts de 1,4 M€. Je suis prêt à répondre à vos questions.

M. RUFAT : C'est une décision modificative assez classique, je n'ai pas de grands changements à signaler ; j'ai quand même des remarques et des questions à la fois :

La masse salariale augmente de 700 000 €, c'était vraiment quelque chose de totalement imprévu ? Cela fait une variation importante...

M. SERIN : C'est l'Etat !

M. RUFAT : Oui, je sais, c'est à la mode, ce n'est plus la crise, c'est l'Etat...

M. SERIN : C'est surtout la réalité.

M. RUFAT : C'était quelque chose qui n'était pas envisageable en début d'année ?

M. SERIN : Non. Ce sont des mesures statutaires.

M. RUFAT : Plusieurs questions dans ce cas-là sur des lignes qui changent un peu : il y a des frais financiers qui apparaissent à 80 000 €, cela change d'ailleurs le nombre de ligne de trésorerie, est-ce que ça fait partie des frais financiers ou pas ?

J'ai constaté avec amusement que la vidéosurveillance a baissé, ce qui est rare dans une DM 1, d'habitude c'est l'inverse.

Et puis les participations des familles ne bougent pas ; il n'y a pas eu d'accroissement des participations des familles alors qu'avec la mise en place des réformes des rythmes scolaires, on pouvait imaginer qu'une recette supplémentaire aurait dû arriver.

Sinon, la DM est assez conventionnelle en dehors de ces détails, ce sont des questions qu'on a déjà posées en commission.

M. MEDAN : Globalement, quand même, la réforme des rythmes scolaires a conduit, et c'est indiqué page 2, à une augmentation de 100 000 €, elle est compensée, mais on a besoin d'y voir un peu plus clair sur une année parce que là, on est sur une période de même pas 4 mois, on est un peu en décalage, il y a des vacances, c'est moins simple qu'il n'y paraît, et donc il faut un peu de recul pour être un peu plus précis sur les chiffres, et aussi sur les participations des familles qui vont

compenser et sur le coût. Donc pour l'instant c'est un peu limite pour avoir une vision parfaite. C'est trop tôt.

Pour ce qui est de la ligne de trésorerie, oui, ça fait partie des intérêts financiers parce que les lignes de trésorerie sont généralement un peu plus coûteuses que les emprunts classiques, cela dépend des situations, mais c'est quand même assez fréquent.

M. RUFAT : Une petite pique amusante sur la vidéosurveillance qui fait moins de 50 000 €..

M. MEDAN : Oui mais c'est temporaire parce qu'il y aura d'autres acquisitions et des dépenses dans ce domaine là en 2015.

M. le Maire : Pas d'autres questions sur la DM1 ? Juste quelques mots pour compléter : effectivement nous avons sous-estimé les charges et les coûts des mesures de l'Etat. Les mesures de l'Etat, c'est d'abord les mesures catégorielles pour les catégories B et C, l'Etat a fait un gros effort pour améliorer le niveau de vie des B et C, un effort qu'il ne supporte pas lui-même parce qu'il a peu de catégorie C, mais qu'il a mis à la charge des communes. L'Etat nous demande de bien gérer, de dépenser le moins possible, de réduire nos dépenses notamment de personnel tout en nous imposant des mesures d'augmentation des charges salariales considérables. Nous ne sommes pas contre la réforme des retraites, nous acceptons de payer plus pour les cotisations mais on aurait préféré que le choix se fasse plutôt sur la durée du travail que sur les cotisations. Payer 300 000 ou 400 000 € pour la réforme des retraites ça fait quand même un point d'impôt uniquement pour cette année, et ce sera la même chose l'an prochain. Nous aurons encore 1 point d'impôt sur la réforme des retraites : Pour les catégories B et C, ce sera 400 000 ou 500 000 € en 2015 et c'est la même chose dans toutes les villes. Allez voir ce qui s'y passe, toutes les villes ont de gros problèmes avec cette augmentation imprévue de leurs charges, et

pendant ce temps-là l'Etat ne fait que nous répéter qu'il faut réduire les dépenses !

La péréquation va coûter 500 000 €, c'était prévu, et la DGF 700 000 €, c'était prévu aussi. Au total, nous allons donc supporter 500 000 € de péréquation supplémentaire, 700 000 € de DGF en moins, et 800 000 € de mesures catégorielles et de charges de retraite. Cela fait 2 M€ de prélèvements sur nos ressources que l'Etat nous a imposés. C'est le cas partout. La péréquation, il y a des villes qui en profitent, mais la plupart des villes en Ile-de-France en sont victimes, donc nous avons à supporter 2 M€ et notre résultat de fonctionnement, l'excédent, l'autofinancement sera cependant pratiquement du même ordre que l'an dernier. Au lieu de 16,8 on va passer à 16,3 ou 16,4, on verra quand on terminera l'année, on va perdre 500 000 € mais on aurait dû normalement perdre 2 M€. Nous avons absorbé 1,5 M€ de mesures de l'Etat sans faire baisser notre autofinancement. En 2015, évidemment ce sera beaucoup plus dur d'absorber parce que la pression de l'Etat va s'accroître : on s'attend à au moins 1,5 M€ de DGF qui nous sera retirée, 1,5 M€ de plus que ce qui a déjà été fait. Et puis la péréquation sera encore de 500 000 € probablement, cela fait déjà 2 M€ ; et il reste les mesures de l'Etat sur les salaires qui ne sont pas terminées, et les charges de retraite, il y aura entre 2,5 et 3 M€ de moins dans notre résultat du fait des mesures de l'Etat.

Pour le moment les maires ne font pas encore grève, mais enfin ils commencent à prendre conscience. Ils ont tardé plus que nous à prendre conscience de ces problèmes, et maintenant qu'ils prennent conscience ils se demandent comment ils vont faire. En tous cas, nous, ce que l'on peut vous dire, c'est qu'à Antony, on n'augmentera pas les impôts.

M. RUFAT : Une explication de vote, mais peut-être un peu étayée suite à vos commentaires : des catégories B et C, la ville n'en a pas beaucoup peut-être mais d'autres collectivités

M. le Maire : Si, au contraire, on en a les deux-tiers.

M. RUFAT : Oui, je voulais dire l'Etat. L'Etat n'en a pas beaucoup mais les hôpitaux en ont aussi, et donc vous n'êtes pas les seuls à subir le contrecoup.

Vous avez dit que vous avez dû absorber 2 M€, moi je citerai aussi pour compléter le tableau le million d'emprunts dont on vient de parler. Et comme explication de vote...

M. le Maire : On est malgré tout à 16 M€.

M. RUFAT : Oui, c'est pour ça que j'abonde dans votre sens. Comme nous n'avons pas voté le budget, nous ne voterons pas plus cette décision modificative.

M. MEDAN : Juste une petite remarque par rapport à ce qu'a dit Monsieur le Maire : dans les universités par exemple, les dotations compensent les mesures catégorielles de l'Etat alors que nous, notre dotation baisse, et en plus on a les mesures catégorielles. Vous voyez que ce n'est pas pareil partout. La dotation des universités, les derniers pourcentages sont tombés en décembre, il y a compensation.

M. le Maire : Vous avez donc déjà un aperçu de ce que sera le budget. On va passer au vote, voulez-vous qu'on vote chapitre par chapitre ? Comme vous avez dit que vous alliez voter contre, on peut peut-être faire un vote global ?

(Vote à main levée sur la DM1 : 41 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention)

- 2 - Ouverture de crédits d'investissements pour l'exercice 2015

(Rapporteur : M. Médan)

M. MEDAN : Là encore il s'agit d'un grand classique en cette période puisque cette délibération vise à permettre d'ouvrir les crédits budgétaires en investissement en vue d'autoriser des dépenses. Vous avez ces éléments qui sont listés dans le tableau des pages 2 et 3 avec un total de 11,565 M€. Cette délibération permet aussi d'offrir dans la gestion de la dette un peu de souplesse, dans l'attente du budget primitif on ouvre un crédit de 15 M€ pour justement permettre d'éventuelles renégociations de dettes et mouvements d'emprunts notamment. Ce sont ces deux éléments qui doivent être votés.

M. RUFAT : Quelques questions car il s'agit là de crédits d'investissement pour des opérations qui ont l'air d'être entamées rapidement dans l'année, donc il y a une certaine urgence pour elles, et j'aurais plusieurs questions :

D'abord il y a un diagnostic amiante qui est prévu, je pensais que ce diagnostic avait déjà été fait. Pourquoi est-on obligé de refaire un diagnostic amiante ? Tous les bâtiments de la ville ont dû être déjà examinés, donc quelle est l'urgence d'en faire comme ça ?

Deuxième question sur André Malraux : c'est une somme conséquente, 60 000 € annoncés, il y a des sommes importantes de rénovation et de mise aux normes sur Malraux alors que c'est un bâtiment qui en interne ne doit pas en avoir tellement besoin ? Vous m'expliquerez.

Il y a une question sur la plateforme pour poids lourds et autocars, c'est peut-être au CTM que c'est utile, là aussi il y a une somme apparemment importante et urgente.

Il y a aussi des travaux et des études de rénovation des équipements hydrauliques, je me posais la question, M. Médan, puisque vous êtes

rapporteur, est-ce que c'est pour les grenouilles du Parc Heller que c'est prévu ?

Et puis plus sérieusement, lorsqu'on prévoit 2.033.624,36 €, c'est qu'on sait exactement quel est l'emprunt qui est en cause ; donc pouvez-vous nous dire quel est l'emprunt qui va être concerné par les 2,033 M€ précisément ?

M. MEDAN : Je ne peux pas répondre à toutes vos questions : sur l'amiante les services réfléchissent ; je suppose que dans tous les bâtiments -et la ville a beaucoup de bâtiments- de temps en temps quand on fait des travaux, on explore dans des zones qui n'avaient pas forcément été explorées, par exemple quand on casse un mur, une cloison ou un faux-plafond, je pense qu'il est quasiment inévitable dans tous les bâtiments publics d'avoir toujours des diagnostics à jour parce que les normes sont très pointues, mais je ne peux pas vous en dire plus.

M. le Maire : Ce ne sont pas seulement les bâtiments, même les rues, il y a de l'amiante dans le goudron, et chaque fois qu'on touche à une rue, et on touche très souvent à des rues, il y a un diagnostic préalable à faire et ça coûte les yeux de la tête ! D'ailleurs le président Siffredi a fait une déclaration là-dessus à la communauté d'agglomération.

Mme HAGEL : Sauf qu'à la communauté d'agglomération, ils ont un système qui est beaucoup plus généraliste, ils ont une convention sur l'ensemble qui est d'ailleurs assez onéreuse ; on a l'impression quand même que c'est quelque chose de très global. M. le président de l'agglomération n'est pas content que les normes soient ce qu'elles sont...

M. le Maire : Moi non plus.

Mme HAGEL : Nous non plus, enfin nous sommes plutôt contents pour les habitants...

M. le Maire : Cela coûte cher !

Mme HAGEL : Cela coûte cher mais enfin derrière il y a des salariés et des entreprises et ça protège la santé, ce n'est pas négatif.

M. MEDAN : Non mais quand on fait les travaux sur les bâtiments, ce sont des normes très strictes et il y a obligation de vérifier s'il n'y a pas d'amiante, c'est quelque chose de classique.

Pour ce qui est de l'histoire des grenouilles et des pompes, on sait bien que les pompes des fontaines sont souvent fragiles, et pour toutes les fontaines, si vous avez une fontaine dans votre jardin vous vous apercevez que c'est fragile aussi, c'est soumis aux conditions climatiques, etc..., et comme c'est fragile on a besoin de les réparer.

Et enfin, concernant votre question sur les réparations des poids lourds, là aussi c'est une question de normes : pour pouvoir réparer correctement les cabines des poids lourds il est nécessaire d'avoir des ponts adaptés et des plateformes adaptées.

M. RUFAT : Et sur le remboursement de l'emprunt, les 2,033 M€ que vous ouvrez ?

M. le Maire : C'est un emprunt que l'on rembourse chaque année et que l'on reprend chaque année ; c'est un très vieil emprunt, on a le droit de rembourser le 2 janvier et de reprendre le 31 décembre. Si on n'en a pas besoin, on ne le reprend pas, si on en a besoin on le reprend. Si on en a besoin, on le rembourse. On peut rembourser et reprendre à chaque instant, chaque année. C'est le CLTR.

Pas d'autres questions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour et 8 abstentions.)

- 3 - Autorisation pour le versement d'acomptes sur subventions et adoption de conventions définissant les modalités d'utilisation de

ces subventions à passer avec certaines des associations concernées.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Quelques commentaires : d'abord faire des avances sur les subventions, bien sûr nous sommes pour, nous voterons pour cette délibération, mais il y a plusieurs éléments que je voudrais préciser : dans la convention que l'on signe, il y a deux clubs sportifs qui développent des activités pour les personnes handicapées, je pense que c'est une très bonne chose et que la ville doit soutenir cette activité, elle le fait, je vous félicite, cela prouve que de temps en temps on peut s'accorder sur des sujets importants.

J'avais une question : dans la convention qui est signée avec l'association des personnels de la ville d'Antony, le nom du président ne figure pas ; j'imagine qu'il doit y avoir un ou une présidente ?

M. le Maire : C'est Philippe Serin.

M. RUFAT : M. Serin a essayé de passer incognito, ça n'a pas marché ! Et puis j'ai un sujet un peu délicat concernant Nouvelles Dimensions : Nouvelles Dimensions demande beaucoup d'argent pour faire du théâtre, et il y a deux activités théâtre qui m'ont interpellé : la première s'appelle Théâtre Social pour Jeunes, l'association demande 1500 € pour s'occuper de 60 jeunes, je me suis dit 1500 €, 60 jeunes, ce n'est pas beaucoup ; et puis juste en dessous il y a une autre activité qui demande 60 500 €, cela fait 30 fois plus, sans préciser le nombre de jeunes, je pense que ce n'est pas 60 jeunes fois 30 parce que ça dépasserait les capacités vu que ce ne sont que les CM1 et les CM 2 qui sont concernés. Alors j'ai essayé de regarder quel était le projet, quels étaient les objectifs et là je suis, Monsieur le Maire, tout à fait mécontent de voir ce qui est écrit, parce que le premier à 1500 € a comme objectif de « permettre au

jeune d'appréhender son environnement, de résister aux sollicitations néfastes », etc... 1500 € pour 60 jeunes, et le deuxième dit : « permettre au jeune d'appréhender son environnement afin qu'il puisse comprendre et résister aux sollicitations néfastes », ce sont donc des copier-coller ; alors pour une association qui est censée apprendre aux jeunes le respect des institutions, le respect de l'autorité, envoyer à l'autorité que l'on est, nous le conseil municipal, une demande de subvention de cette façon, ce n'est pas acceptable.

Monsieur le Maire, je vous demande de ne pas signer cette convention aujourd'hui, c'est peut-être un problème technique parce que plus loin dans la délibération 21, que présentera Saïd, on devine pourquoi c'est beaucoup plus cher, mais rédigé comme ça, ce n'est pas acceptable. Monsieur le Maire, je vous demande de ne pas discréditer votre signature.

M. MEDAN : On ne va pas revenir aux activités qui sont portées par Nouvelles Dimensions, ici je pense que nous sommes tous conscients de l'ampleur du travail qui a été effectué et du résultat. Alors effectivement, sur ce que vous précisez, on reviendra vers les services financiers en l'occurrence pour vous apporter un complément d'information. Cela dit, les activités théâtre à Anatole France et au Noyer Doré, cela fait au moins dix ans qu'elles existent et qu'elles marchent bien, qu'elles ont des effets importants sur les élèves, et il n'est pas question de les arrêter, quelles que soient les formules utilisées.

M. RUFAT : Je demande que ça passe au conseil municipal.

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Vous avez signé un projet qui dit que pour la même activité je peux faire à 1500 € pour 60 jeunes, et une autre....

M. le Maire : Mais ça n'a rien à voir ! Avez-vous le nombre de jours de travail là-dessus ? Cela n'a rien à voir.

M. RUFAT : Moi, je lis la convention que vous avez signée et ce n'est pas précisé comme ça.

M. le Maire : Oui mais on sait que c'est comme ça que ça se fera.

M. RUFAT : Si une association vous donne un bilan financier en faisant un copier-coller d'une année sur l'autre, vous le refuserez et vous aurez raison.

M. MEDAN : Il y a quand même une petite différence malgré tout ; je suis d'accord avec vous, les objectifs sont du copier-coller, c'est sans doute un peu maladroit, mais si vous notez que le refus de signer va produire un arrêt de l'acompte, cela peut poser un problème, et dans l'objet on a une précision qui nous permet de dire que ce n'est pas la même chose.

M. RUFAT : C'est vrai, je l'ai reconnu, mais comprenez que l'on signe une convention, et que c'est cette convention qui fait foi.

M. MEDAN : Si l'on ne signe pas, on bloque l'activité et ce serait très gênant pour l'association, en revanche je pense qu'il faudrait avoir un œil un peu plus aiguisé là-dessus pour la prochaine fois, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Mme CHARRIER : Je voudrais poser une question par rapport à une association qui fait partie de la politique de la ville, du moins c'est ce que j'ai vu apparaître dans le dépliant qu'on nous a présenté lors de la réunion de la commission Politique de la ville le 15 septembre, il s'agit de la Grande Cordée, or nous ne l'avons jamais vue passer au niveau du conseil et cette fois-ci encore elle n'a pas de subvention, alors comment fonctionne-t-elle ?

M. AÏT-OUARAZ : C'est une association qui s'est implantée récemment sur le territoire, cet été en l'occurrence, donc qui comporte au sein de son conseil d'administration un certain nombre de personnes et d'habitants du quartier, ce sera certainement un acteur en devenir sur le territoire, mais

une association c'est une entité privée et libre, donc elle va organiser son projet et nous le soumettre.

Quant aux demandes de subventions, c'est aux associations de les faire, on ne va pas aller chercher un certain nombre d'associations en leur donnant par avance des subventions.

M. le Maire : Pour répondre à Pierre Rufat, en fait les objectifs sont fixés en mars quand on signe la convention définitive ; là c'est un acompte, et donc le nombre d'heures, etc, tout cela sera fixé en mars ; voilà la réponse pour vous rassurer. Mais de toute façon il n'est pas question de ne pas voter ce soir.

Je crois que Philippe Serin en tant que Président ne peut pas voter, sinon cela poserait un problème.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité moins Monsieur Serin qui ne prend pas part au vote.)

- 4 - Fixation de divers tarifs municipaux pour des activités non soumises au taux d'effort à compter de 2015.

(Rapporteur : M. Médan)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Vous nous proposez une hausse des tarifs municipaux non soumis au taux d'effort. Cette hausse, dites-vous, est une moyenne de 2%, ce qui est vrai globalement, mais à côté de hausses limitées ou même d'absences de hausse, comme le cinéma, il y a des hausses considérables pour certaines activités.

Dans une période où l'inflation est au plus bas, quelle est la justification de ces hausses annuellement réitérées ? En fait ces hausses discrètes pour les citoyens correspondent à une multiplication de taxes, à une politique de rattrapage, de compensation de l'objectif politique que vous vous êtes fixé, et que vous venez d'ailleurs de réafficher à nouveau, qui

est la stabilité des impôts. Vous pensez à votre budget sans prendre en compte celui du citoyen d'Antony en difficultés dans cette période de crise. Je ne retiendrai qu'un point : celui de la hausse des activités artistiques au Château Sarran ; pour nous l'accès à la Culture est un droit prépondérant du bien vivre ensemble et nous reconduisons la demande faite chaque année que le taux d'effort soit appliqué pour ces activités. Pour le Château Sarran, cette année ce n'est pas une hausse de 2% mais de 4% qui vient s'ajouter aux augmentations des années précédentes, ce qui risque d'avoir une conséquence préjudiciable, à savoir une ghettoïsation de ces activités artistiques en les réservant aux couches sociales qui en ont les moyens. Ce n'est pas notre conception d'une culture citoyenne.

Pour le reste, je vais laisser la parole à mes collègues qui ont des questions à poser sur plusieurs délibérations puisqu'elles n'ont pas été traitées dans la commission Finances.

Mme DELPECH : Dans la même veine, pour Antony à Gauche, ces augmentations sont inacceptables. De plus il s'agit de tarifs qui sont non soumis au taux d'effort alors que nombre d'entre eux relèvent du service public, comme les tarifs liés au funéraire, les terrains de tennis pour les Antoniens, les locations de salles aux particuliers, le Club Scientifique ; pour cela nous voterons contre.

Nous réitérons comme Marité Charrier notre demande concernant les ateliers du Château Sarran de l'application du tarif soumis au taux d'effort. Vous annoncez ne pas augmenter les impôts locaux mais tout est bon pour augmenter la moindre prestation, à l'instar des 3% supplémentaires demandés aux familles qui viennent voir leurs enfants dans les centres de vacances, des 2% supplémentaires pour l'accompagnement scolaire, ou le passage à 65 ans pour bénéficier du tarif senior, etc...

Mme ROLLAND : Je ne sais pas où vous trouvez vos + 4% au Château Sarran car quand on fait le calcul du passage de l'heure de 125 € à 128 €, on arrive à 1,99% d'augmentation ; donc je ne vois pas où vous trouvez votre 4%.

M. le Maire : Vous avez rappelé pour la 15^{ème} fois votre principe que vous préférez augmenter les impôts plutôt que le prix payé par l'utilisateur, nous, notre politique est inverse, on préfère faire payer les services à ceux qui en bénéficient plutôt que par des gens qui n'en bénéficient pas et à qui on prélève de l'argent contre leur gré. Nous allons passer au vote...

Mme DELPECH : Peut-on voter tarif par tarif ?

M. le Maire : D'accord, on va donc passer les tarifs et vous posez votre question à chaque fois.

4 - 01 Droits de voirie : qui a des questions ?

Mme HAGEL : Sur le point 33, c'est un exemple, la ville loue un local commercial 131 € du mètre carré par an, Monsieur Legrand, où peut-on trouver, vous connaissez peut-être, un local commercial dont le coût de la location serait aussi basse que celle-là ? 131 € par an du mètre carré en centre ville ? Je trouve que vraiment certains commerçants Antoniens, je dis bien certains, pas tous, sont nettement mieux traités que les habitants et que la plupart des commerçants de la ville. Personnellement je trouve que c'est scandaleux, 131 € du mètre carré annuel pour une terrasse couverte, donc utilisable toute l'année pour des activités commerciales, je trouve que c'est peu cher payé !

M. LEGRAND : Nous avons récupéré les locaux de l'Office Départemental, il y avait des prix à 131 € et cet après-midi j'ai travaillé sur le renouvellement des baux de ces locaux qui vont passer à 190, voire 220 € du mètre carré.

Mme HAGEL : Savez-vous combien le boucher de la rue Mounié paye sa location mensuelle pour sa boutique ? Est-ce que vous le savez ? 4500

euros par mois je crois... enfin c'est très élevé ! Il y a d'un côté le boucher qui paye un bail commercial extrêmement élevé et de l'autre côté, en face de lui, la terrasse du café qui fait du commerce, -c'est normal qu'un café fasse du commerce, et heureusement que nous avons des cafés dans le centre ville- qui paye 131 € annuels du mètre carré ! Franchement !

M. le Maire : M. Hubert va vous répondre pour défendre les commerçants.

M. HUBERT : Je comprends mal la cohérence de votre propos, vous êtes en train de déplorer la cherté des loyers en centre ville et en parallèle de cela, vous déplorez le faible montant des terrasses, je ne comprends pas bien, c'est incohérent !

Mme HAGEL : C'est moi qui ne trouve pas très cohérent que la ville fasse des cadeaux comme ça, parce que M. le Maire dit qu'il veut faire des économies tout le temps, alors faites des économies !

M. HUBERT : Allez voir les 4 commerçants au quartier de St-Saturnin, allez les voir et si les commerçants se plaignent, je dirai que vous étiez d'accord pour augmenter les loyers !

Mme HAGEL : Mais ça n'a rien à voir !

M. SERIN : Un droit de voirie, ce n'est pas un fonds de commerce.

M. HUBERT : D'autant que les surfaces qui sont attribuées sont très limitées. Vous comparez des choses qui ne sont pas comparables et le métrage qu'on attribue pour les terrasses est par essence très limité.

M. le Maire : Mme Hagel souhaite couler le petit commerce en centre ville !

Mme HAGEL : Pas du tout, nous défendons les commerces de proximité sur l'ensemble de la ville et pas simplement sur un coin de la rue Mounié.

M. le Maire : Alors on va regarder les tarifs de près : les tarifs des terrasses de cafés et de restaurant en zone 1 : 131 €, c'est la zone chère, c'est la rue Mounié. Zone 2, moins chère : 66 €. Zone 3 : 32,90 €.

La zone 3, je suppose que c'est la périphérie, ils payent beaucoup moins cher que ceux de la zone 1. Qu'est-ce que vous trouvez à redire ?

M. SERIN : Mme Hagel, vous ne connaissez rien au commerce !

Mme HAGEL : Mais comment pouvez-vous dire cela ? Quand les commerçants me parlent de ce qu'ils font...

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les droits de voirie à part augmenter les tarifs des commerçants ?

(Vote à main levée : les tarifs droits de voirie sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.)

- 4 – 02 Redevance pour occupation dans le domaine public des réseaux de chauffage urbain.

M. le Maire : Vous avez reçu une délibération spéciale...

C'est la 4.02. Le tarif est incompréhensible mais il va rapporter à peu près 25 000 €

M. FEUILLADE : Juste une question : si le SIMACUR a passé un nouveau contrat, il semble que cela va entraîner une forte baisse du coût, assez importante, donc ma réflexion est la suivante : est-ce que du fait de cette baisse, vous n'en profitez pas de votre côté pour rajouter une taxe qui pourrait être répercutée à terme sur le client ? Dans votre logique financière, ce que l'on obtient d'un côté, est-ce que vous ne tentez pas de le récupérer au moins pour partie de l'autre côté ?

M. le Maire : Non, et la ville de Massy fait la même chose, c'est la loi qui a changé. Donc on est d'accord pour reprendre ces 25 000 €, et ce n'est pas rien en effet. Mais ce n'est pas non plus beaucoup pour tous ces ennuis que nous causent les incidents du SIMACUR, notamment à Pajeaud...

Mme HAGEL : A la séance de la communauté d'agglomération, vous auriez dû le dire, vous auriez dû dire qu'il y avait beaucoup de travaux à faire.

M. le Maire : On parle du chauffage urbain, on ne parle pas de l'incinération. A la CAHB, c'est l'incinération.

Mme HAGEL : C'est exact.

(Vote à main levée : la redevance chauffage urbain est adoptée à l'unanimité.)

- 4 – 03 Tarifs des installations sportives.

M. RUFAT : Je n'ai pas posé la question exactement comme ça à la commission : il y a des tarifs pour les non Antoniens avec 13%, etc... il y en a un qui m'interpelle : c'est la salle spécialisée qui est presque le double du coût horaire puisqu'on passe de 20 à 39. C'est la salle spécialisée, le troisième tarif sur la liste. Je pense qu'il y a une volonté délibérée...

M. le Maire : C'est parce qu'on s'est aperçu que 20 €, c'était très peu. C'est très rarement loué mais par exemple quand la fédération d'escrime vient, elle paye, et elle doit payer un prix normal.

M. RUFAT : Vous constaterez qu'on accepte de voter.

(Vote à main levée : les tarifs des installations sportives sont adoptés par 47 voix pour et 2 voix contre.)

- 4 – 04 Tarifs applicables sur les marchés d'Antony.

M. RUFAT : On revient sur le commerce du centre ville : il y avait eu un engagement lorsque le marché avait été construit de faire porter le coût progressivement, très progressivement, étalé sur de nombreuses années, sur les commerçants. Il y a eu une ou deux années de pause si j'ai bon souvenir, l'année dernière ça a augmenté, pouvez-vous nous dire la

perspective de fin, comme ça j'arrêterai de poser des questions à chaque fois ?

M. le Maire : Oui, mais comme on a ralenti la hausse, on a commencé à 5 ou 6% par an et puis on a poursuivi avec 3%, maintenant on prolonge et on est très loin du niveau de ce que les personnes payent ailleurs.

M. RUFAT : Donc il y en a encore pour plusieurs années ?

M. le Maire : Oui, mais tranquillement ; nous sommes pour les commerçants, nous !

M. RUFAT : Moi aussi je suis pour les commerçants, mais je sais que les augmentations que vous faites risquent de se reporter sur les prix. Et comme d'autres marchés aux alentours n'ont pas les mêmes tarifs, que les prix proposés sont plus hauts, les gens viennent plutôt à Antony. Donc l'alignement n'est peut-être pas forcément la meilleure des situations si l'on veut garder notre attractivité.

M. le Maire : Vous faites du dumping...

M. RUFAT : Vous appelez ça comme vous voulez mais le marché, c'est aussi une action commerciale et culturelle, donc je pense que ce n'est pas anodin.

Par ailleurs, vous parlez d'alignement, je pense que ce n'est peut-être pas le bon objectif.

M. le Maire : Alignement pour les commerçants. On les rattrape quand même très lentement.

M. RUFAT : Il y avait aussi une taxe qui avait été couplée, qui était le fonds de publicité je crois, est-ce que celle-là reste stable car il y a eu des projets d'augmenter la communication, est-ce que c'est en parallèle ou pas ?

M. HUBERT : Oui, la dotation reste stable ; il y a des projets d'augmenter la communication mais qui passent en partie par des moyens municipaux. Donc pour ce qui est de la communication qui est à la main

des commerçants du marché, elle reste stable, la subvention aussi. Effectivement c'est une de leurs demandes, ils préfèrent une subvention lissée sur le temps, qui n'évolue pas, et des augmentations plus limitées ; donc c'est parfaitement en accord avec eux. Et parfaitement en accord avec les membres élus de la commission.

Mme HAGEL : Quand auront lieu les nouvelles élections ?

M. HUBERT : Il y aura des élections prévues l'année prochaine.

Mme HAGEL : Donc en 2015 ?

M. HUBERT : L'année prochaine, c'est 2015.

(Vote à main levée : Les tarifs des marchés sont adoptés à l'unanimité.)

- 4 – 05 Tarifs des concessions funéraires.

Mme HAGEL : Nous sommes totalement inégaux devant la mort, et ce que l'on voit là, c'est que les gens qui sont le plus en difficultés, qui n'ont pas de caveau de famille, le jour où il y a un décès, doivent payer des sommes extrêmement importantes. Et que ces prix augmentent systématiquement tous les ans de 2% voire de 3%, cela nous paraît inadmissible. Nous considérons que ce sont des tarifs qui ne devraient pas être augmentés à ce point là, ou mieux il devrait y avoir un système de taux d'effort...de quotient.

M. le Maire : Pour les concessions, le taux d'effort, ce serait une première en France et dans le monde !

Mme HAGEL : J'ai parlé d'un « système » de taux d'effort.

(Vote à main levée : les tarifs des concessions funéraires sont adoptés par 42 voix pour et 7 voix contre.)

- 4 – 06 Révision des tarifs des taxes communales funéraires.

(Vote à main levée : tarifs adoptés par 42 voix pour et 7 voix contre.)

- 4 – 07 Tarifs pour le Columbarium et le site funéraire

(Vote à main levée : tarifs adoptés par 42 voix pour et 7 voix contre.)

- 4 – 08 Tarifs des salles municipales.

M. FEUILLADE : Je reviens au LCR des Morins, c'est presque une fixation, peut-être, on dit que les locataires de la résidence y ont accès gratuitement, sauf que quand on regarde le règlement des locaux des Morins, ces locaux résidentiels à l'origine étaient destinés aux activités des locataires, or ils y ont droit seulement le dimanche de 11h à 22h, tout le reste de la semaine c'est interdit. Du lundi au vendredi ce sont les danseuses, le samedi ce sont quelques associations, mais les locataires eux-mêmes n'ont pas accès sauf pour faire des fêtes ou des choses comme ça ; généralement c'est le samedi, et donc je trouve que les locataires sont maltraités dans cette affaire.

M. LEGRAND : Il n'y a pas de créneaux.

M. FEUILLADE : Vous dites qu'il n'y a pas de créneaux mais moi je vous dis que ces bâtiments, selon la loi en vigueur à l'époque, étaient réservés en priorité aux locataires ; là c'est l'inverse, vous mettez dedans des associations qui font payer, qui se rémunèrent sur les personnes qui viennent danser, qui viennent de Wissous, de Massy, ou de Chilly-Mazarin, de Suresnes et d'ailleurs, et il y a une minorité d'Antoniens....

M. LEGRAND : Ce local avait été mis à disposition des jeunes plusieurs fois, on a fait des essais, ce local a été vandalisé, cassé, alors à un moment donné il faut arrêter !

M. FEUILLADE : Mais je ne vous parle pas de cela, je suis en train de vous parler d'une association des locataires ; ressortez les comptes rendus des conseils d'administration d'Antony Habitat, je vous le

demande quasiment à chaque réunion du conseil d'administration, vous me dites oui, et vous ne le faites jamais !

M. LEGRAND : Vous me poserez la question lundi.

M. FEUILLADE : Cela fera la vingtième fois depuis 2008 ! Vous me dites la même chose à chaque fois, vous me dites oui.

M. le Maire : Je vous signale que vous avez parlé déjà 10 minutes.

M. FEUILLADE : Non, je n'ai pas parlé 10 minutes, ce n'est pas vrai et si vous voulez qu'on tienne, il y a 40 et quelque délibérations, on va parler 40 fois 3 minutes, vous allez voir que vous allez être épuisés avant la fin ! Arrêtez, sinon on y va pour 3 minutes à chaque fois !

M. MEDAN : Je rappelle que vous avez dit tout à l'heure en commençant que l'on n'avait pas évoqué ces tarifs lors de la commission des finances, c'est de votre faute.

M. MEUNIER : On ne pouvait pas en parler à la commission des Finances puisque nous n'avions pas reçu les documents !

M. MEDAN : D'ailleurs vous n'étiez pas très nombreux du côté de l'opposition pour poser des questions.

M. RUFAT : Non seulement nous n'avons pas reçu les documents mais en plus, ce que nous avons reçu comme documents, ça a été la veille, d'ailleurs je n'ai pas été dire que je n'avais pas eu le temps de travailler ou que je n'avais pas le temps de poser des questions, j'en ai d'ailleurs posées et nous avons pris le temps de le faire. Mais l'année dernière, les tarifs avaient été vus avant, et j'avais posé des questions en commission pour éviter le débat ici, à vous de voir comment vous voulez faire.

Mme LE BRIS : J'ai une autre question sur ce point 8 d'ordre plutôt rédactionnel par rapport à la gratuité à 50 ou 100 € qui est affichée à l'espace Vasarely dans les tarifs, est-ce qu'il ne faudrait pas expliquer plus clairement que c'est gratuité sauf en cas de repas et d'utilisation de l'office de réchauffage puisque chacune de ces actions est tarifée 50 € ?

C'est donc une gratuité relative. Dans le règlement de l'espace Vasarely, il est précisé que la salle est gratuite sauf si l'on y fait un repas et si on utilise l'office de réchauffage...

M. le Maire : D'accord, est-ce que Madame Léon peut confirmer ?

Mme LÉON : Oui, effectivement, d'abord la salle n'est pas prêtée aux extérieurs, aux autres publics qu'associatifs, et la salle de réchauffage, si on s'en sert, a obligatoirement un coût de 50 €, mais seulement si on s'en sert, c'est le minimum pour le ménage.

M. RUFAT : Il est marqué 2 x 50 €

Mme LÉON : Alors je n'ai pas bien vu.

M. RUFAT : D'ailleurs, c'est ambigu, il est d'abord marqué : « ... donne lieu à un versement de 50 € pour l'organisation de déjeuners et de dîners », et ensuite il est marqué : « l'utilisation de l'office donne également lieu à un versement de 50 € ».

Mme LÉON : Oui, alors c'est l'un ou l'autre, ce n'est pas « et ».

M. RUFAT : Là, on a l'impression que c'est 2 x 50 €. Donc c'est une gratuité qui commence à faire un peu cher !

Mme LÉON : Il s'agit de la cuisine qui a un coût de 50 €, l'utilisation de la cuisine.

M. le Maire : Donc sans l'utilisation de la cuisine, c'est gratuit, il n'y a même pas les frais de nettoyage.

Mme LÉON : Ce n'est pas une salle pour faire des repas, c'est une salle où il peut y avoir une réunion, que l'on fasse un pot, qu'on demande de réchauffer, de garder au frais, c'est le nettoyage de la cuisine qui n'est pas un repas puisque dans la salle « Le Club » il n'y aura pas de repas. Il peut y avoir un pot mais pas de repas.

M. RUFAT : Donc, si on pouvait revoir la rédaction de l'article 6, ce serait une bonne chose. Là, on a l'impression que c'est 2 x 50 €, si c'est 1 x 50 € il faudrait le rédiger d'une autre manière.

M. le Maire : D'accord, de toute façon on reverra tout cela en mars prochain, quand on aura plus d'expérience. Pour le moment, on essuie les plâtres.

(Vote à main levée : les tarifs de location des salles sont adoptés par 47 voix pour et 2 voix contre.)

- 4 – 09 Tarifs du Château Sarran.

M. le Maire : Est-ce que vous avez la même position ?

(Vote à main levée : les tarifs sont adoptés par 42 voix pour et 7 voix contre.)

- 4 – 10 Tarifs du 11.

Mme LE BRIS : Nous exprimons des réserves sur la fixation de certains tarifs du 11, et notamment tout ce qui relève de l'apprentissage de la citoyenneté, du civisme, ou encore autour de la formation professionnelle, ou bien encore les formations en secourisme ou baby-sitting à 12 €, on peut considérer que c'est quand même une barrière alors qu'on veut favoriser davantage ces formations, encourager davantage les jeunes.

Et sur le prix des impressions, ne serait-il pas possible d'aller vers un système plus astucieux, par exemple faire un forfait qui irait avec la carte du 11 où l'on pourrait en imprimer un certain nombre et ne pas payer 10 centimes à chaque fois ? Cela responsabiliserait certainement un peu.

M. PASSERON : En baby-sitting, non, parce qu'on gagne de l'argent, c'est normal qu'il y ait une participation.

Pour la photocopie, pourquoi pas, on peut étudier la question.

M. le Maire : Pour le baby-sitting, cela rapporte de l'argent à celui qui le fait, par conséquent en quelques heures de baby-sitting, il a largement amorti la formation.

Mme HAGEL : Par contre la formation de secourisme, ça ne rapporte à personne.

M. le Maire : Vous êtes sûre ?

Mme HAGEL : Complètement. La formation de secouriste ne rapporte à personne. C'est une formation civique, il s'agit de savoir quoi faire, comment faire, le geste qui sauve au moment où il le faut. J'ai mon brevet de secourisme, je sais ce que c'est.

Mme SANSY : Quand vous êtes secouriste, vous pouvez être recruté sur cette base-là dans certains groupes d'animateurs par exemple, parce qu'on a besoin d'un secouriste, c'est le cas par exemple chez les scouts. On recrute uniquement des personnes qui ont cette formation de secourisme, il faut au moins un secouriste.

Mme HAGEL : Il est évident que la formation de secouriste devrait être une formation dispensée par l'Education Nationale. Là, nous avons des structures adaptées pour des jeunes ados et jeunes adultes, il est évident que ce type de formations ne peut pas être à des coûts de ce type. Cela me paraît choquant, inéquitable ! Qu'il y ait 2 € qui leur soit demandé pour les mobiliser, oui, mais pas 12 €.

(Vote à main levée : les tarifs du 11 sont adoptés par 42 voix pour et 7 voix contre)

M. le Maire : On passe aux **tarifs sur l'animation 4 - 11**.

M. RUFAT : Pour sourire : d'habitude, les prix pour les non-Antoniens augmentent plus que pour les Antoniens et là c'est l'inverse, donc c'est très original. Je suis assez surpris et je constate.

(Vote à main levée : les tarifs sont adoptés par 42 voix pour et 7 voix contre.)

M. le Maire : On passe aux **tarifs pour le Club Scientifique 4 - 12**.

(Vote à main levée : tarifs adoptés par 42 voix pour et 7 abstentions.)

M. le Maire : On passe aux **tarifs demandés aux visiteurs à l'occasion des repas, petits-déjeuners et séjours dans les centres de vacances 4 - 13.**

Mme HAGEL : Petite explication de vote : nous voterons contre pas du tout parce qu'il y a une augmentation, même si on ne souhaite pas cette augmentation, mais c'est sur le fond : il s'agit des visites des parents dans les centres de séjours... On me dit que finalement on va voter pour, mais c'est quand même une hérésie, ce que je veux exprimer là, et c'est un point que nous partageons tous, c'est que ces visites des parents pendant les séjours des enfants sont une hérésie sur le plan éducatif. Cela perturbe totalement le séjour de l'enfant avant comme après. Donc c'est sur le fond que nous ne sommes pas d'accord avec votre proposition. Et je vois que Madame Bergerol est d'accord avec moi.

(Vote à main levée : les tarifs sont adoptés par 47 voix pour et 2 voix contre.)

M. le Maire : On passe aux **tarifs de l'accompagnement scolaire et des projets éducatifs de 1, 2, 3 Malins 4 – 14 .**

M. RUFAT : Un commentaire mais nous allons quand même voter pour : ça ressemble à du taux d'effort puisqu'il y a quand même des tranches, des tarifs progressifs, mais enfin j'ai cru comprendre que le taux d'effort n'allait pas s'appliquer dans les structures 1, 2, 3 Malins parce qu'ils n'ont pas les moyens techniques de le faire, je n'insiste pas, mais la grille est quand même assez proche du taux d'effort. Donc vous avez quand même maintenu les tarifs les plus bas, à l'identique, et vous avez fait une petite augmentation sur les autres, c'est une bonne politique.

(Vote à main levée : tarifs adoptés par 47 voix pour et 2 contre.)

M. le Maire : Nous passons aux **tarifs du cinéma 4 – 15** qui ne bougent pas.

Mme CHARRIER : Pour les seniors, quand même, vous faites reculer de 5 ans la diminution, les seniors sont pourtant des spectateurs assidus, je ne sais pas d'ailleurs quel est le gain que vous allez retirer de cette non réduction mais les seniors vont sans doute peu apprécier.

Mme ROLLAND : Les seniors peuvent tout à fait prendre une carte d'abonnement et ils auront un tarif très intéressant, et s'ils fréquentent beaucoup le cinéma comme c'est le cas en effet, c'est tout à fait adapté. Et il est logique aussi d'harmoniser avec les autres tarifs d'activités où les seniors demandent le tarif réduit à partir de 65 ans, en particulier pour les concerts et différentes prestations culturelles de la ville.

M. FEUILLADE : J'ai juste une explication de vote, c'est peut-être personnel mais tant pis : pour les 60-65 ans je continue à me battre pour la retraite à 60 ans. Alors ça fait peut-être rigoler mais je me bats pour ce principe et je veux être cohérent avec le principe pour lequel je me bats, donc je ne voterai pas le recul de 60 à 65 ans pour ce tarif. C'est une question de cohérence politique et philosophique.

M. le Maire : Cela vous honore.

(Vote à main levée : les tarifs sont adoptés par 45 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.)

M. le Maire : Dernier vote : les **tarifs des médiathèques municipales et adoption du règlement intérieur 4 - 16.**

M. FEUILLADE : Juste une observation sur l'article 4 de la délibération : j'ai vu qu'on avait une autre délibération plus loin où l'on vend le bibliobus, l'article 4 prévoit justement des dispositions pour le bibliobus, donc il faudrait être un peu cohérent avec ce que vous voulez faire.

M. le Maire : Mais le bibliobus existe encore.

M. FEUILLADE : Mais vous le vendez ce soir, vous le mettez en vente ce soir ! Franchement, c'est une simple question de cohérence. C'est une question de simple bon sens.

Mme ROLLAND : Mais ça montre aussi qu'on ne change pas les tarifs.

M. le Maire : Si jamais on n'arrivait pas à le vendre... mais merci de votre remarque, Monsieur Feuillade.

M. RUFAT : Toujours pour Madame Rolland puisque médiathèques et cinéma sont sur sa délégation : dans l'idée d'harmoniser les pratiques tarifaires, j'ai constaté avec plaisir que les allocataires du RSA avaient droit à des particularités tarifaires et comme on demande que ces particularités tarifaires soient sur le cinéma, je pense que Madame Rolland peut se rapprocher des services de la médiathèque pour essayer d'appliquer à la médiathèque ce qui se fait au cinéma.

Mme ROLLAND : Sachez que nous sommes en réflexion sur ces tarifs et sur ces populations tarifées RSA mais l'expérience montre que ce n'est pas si évident, il n'y a pas de carte RSA, si ça existe pour la bibliothèque je ne sais pas comment ça se passe concrètement, pour le cinéma c'est plus explicite parce que les tarifs ne sont pas du même ordre. En ce qui concerne les tarifs pour ces populations-là, c'est plus un accompagnement auquel on pense, la chose est en réflexion et pas du tout oubliée.

(Vote à main levée : les tarifs des médiathèques sont adoptés à l'unanimité.)

- 5 - Octroi de la garantie communale à Antony Habitat pour l'acquisition des tours Jupiter et Pluton situées sur le parvis du Breuil et attribution d'une subvention d'investissement de 900 000 € pour le financement de cette acquisition.

(Rapporteur : M. Médan)

M. MEDAN : Il y a 2 éléments dans cette délibération : un élément concernant l'octroi de la garantie communale, et ensuite l'approbation de la subvention.

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Bien sûr nous voterons pour cette délibération qui nous semble aller dans le bon sens puisqu'il faut remarquer, comme vous le dites, que les loyers étaient excessifs, et qu'il y avait de tout petits logements de 20 et quelques mètres carrés, 50 mètres carrés au plus, avec des loyers excessifs. Le fait que l'Office achète ce type de logement dans ces tours va conduire à une diminution très sensible pour les habitants.

Ce qu'il faut savoir quand même, c'est que ces tours pour l'essentiel sont occupées aujourd'hui, il y a quelques logements vides mais pour l'essentiel ils sont occupés, donc ça ne crée pas un apport supplémentaire d'offre nouvelle de logements pour les demandeurs, c'est ce que je voulais souligner.

M. MEDAN : Jacques Legrand pourrait vous donner des explications. Il y a beaucoup plus de logements vides que vous ne le pensez.

M. FEUILLADE : Non, je ne crois rien du tout puisque nous avons discuté longtemps à l'office HLM et qu'il y en a 60...

M. MEDAN : Ce n'est pas mal.

M. LEGRAND : Il y en a 80.

M. FEUILLADE : Alors vous avez augmenté depuis qu'on en a parlé parce qu'il y en avait 62 au conseil d'administration. Ce qu'il faut dire aussi concernant ces bâtiments, c'est que la société qui les gère les gère mal et a laissé ces bâtiments se détériorer, il y aura d'importants travaux à faire de réhabilitation notamment l'ensemble des fenêtres, il y aura les reprises de façades, etc... Ceci dit, c'est une bonne opération et nous y souscrivons.

Deux remarques supplémentaires : l'Office d'Antony Habitat supporte le poids essentiel sur le plan financier soit par dotations sur fonds propres, 6,9 M€ je crois, soit par des emprunts qui seront supportés par Antony Habitat, Antony Habitat supporte 90% de la charge. Or, quand on regarde entre la ville et la CAHB, cela fait plus d'un tiers des logements qui sont réservés, qui n'appartiendront pas en termes de location, en termes d'attribution à l'Office HLM. Je trouve que la ville est peu gourmande pour ça en contrepartie.

Et ma dernière remarque, c'est que l'on voit bien l'approche un peu différente pour la ville, pour la municipalité, entre logement social et logement privé. 240 et quelque logements qu'on achète au prix du marché, à 2 500 ou 2 700 € le mètre carré, j'ai vérifié le prix du marché, il y a quand même une différence de rapport entre l'Office HLM, 900 000 € donnés par la ville en subvention, et PITCH, pour à peu près le même nombre de logements, à qui ce sont 2 M€ gentiment octroyés. Je trouve là que vous avez une différence d'approche.

Alors je vous le dis : on votera parce que l'opération nous paraît intéressante mais d'un autre côté vous ne m'empêcherez pas de souligner ces 2 ou 3 aspects sur lesquels on voulait attirer votre attention.

M. MEUNIER : S'il ne s'agit pas pour nous non plus de nous opposer à une telle acquisition, pas plus que d'accorder la garantie communale à l'attribution d'une subvention d'investissement pour financer cette opération, c'est une bonne chose pour les locataires en place dont certains ont des revenus qui ne dépassent pas les plafonds pour l'attribution d'un logement social, ils vont voir leur loyer diminuer, l'habitat sera amélioré puisqu'il est prévu de remplacer les fenêtres, permettez-moi de formuler une remarque :

En effet, si cette acquisition permet d'augmenter mécaniquement le taux de logements sociaux sur la ville à court ou moyen terme, elle ne crée

que très peu de places disponibles pour les 2 000 personnes qui sont en attente d'un logement social sur la ville dont 1400 sont Antoniens vu le faible taux de rotation. D'où la nécessité de construire de nouveaux logements sociaux.

M. le Maire : Qui veut encore intervenir sur ce sujet ?

M. LEGRAND : Il n'y a pas 1900 demandeurs de logement, il y en a 1200 et il faut décomposer un peu les demandeurs de logement : il y a les mutations, changement pour logement trop grand ou trop petit, changement de quartier, il y a beaucoup de personnes dans les 1900 qui sont hors commune, donc en fait il y a vraiment 1200 demandeurs de logement et non pas 1900. Il y a actuellement 80 logements qui sont libres dans les 2 tours. Et puis de toute façon, vous auriez préféré que ce soit un autre bailleur privé qui rachète ?

M. MEUNIER : Non.

M. LEGRAND : Voilà, donc on a fait une bonne affaire. Le conseil général met 2 M€ dans l'affaire, la ville 900 000 €, et la CAHB 600 000 €.

M. le Maire : Donc au 1er janvier 2015, on aura atteint le taux de 21,5%.

M. MEUNIER : Mais je n'ai jamais dit que c'était une mauvaise affaire pour Antony Habitat et pour les locataires en place. Je dis simplement que ça ne crée pas de nouveau logement social supplémentaire pour les demandeurs de logements sociaux.

M. le Maire : Si, puisque c'était un logement pour les riches jusqu'à présent et que maintenant ce sera un logement pour les pauvres !

Mme HAGEL : Ce qui est dommage, c'est que nous ne construisons pas de nouveaux logements sociaux sur la ville

Non, je suis désolée, nous manquons cruellement surtout en Ile-de-France de logements sociaux et intermédiaires. Je n'invente rien.

M. le Maire : Non, on manque de logements globalement, on ne manque pas de logements sociaux. Et on transforme des logements libres en logements sociaux.

Mme HAGEL : Mais on manque de logements.

M. LEGRAND : il y a 113 logements à Tourvoie, il y en a eu 123 sur les Crocheteurs-Bas Graviers, il y en a 66 à la Croix de Berny, sortez un petit peu de chez vous !

M. le Maire : De toute façon, il y aura 21,5% de logements sociaux le 1er janvier prochain ; et pour ceux qui ne sont pas contents, on fera mieux la prochaine fois.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité)

- 6 - Travaux de rénovation de l'établissement petite enfance Le Blé en Herbe au 77 rue Prosper Legouté : demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

(Rapporteur : Madame Schlienger)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité)

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

- 7 - Noyer Doré : Adoption de l'avenant n° 8 de clôture à la convention de rénovation urbaine.

(Rapporteur : M. Charrieau)

M. CHARRIEAU : Je voudrais profiter de ce rapport pour féliciter tous les élus et tous les administratifs qui ont travaillé sur ce projet depuis plus de 10 ans et qui ont permis de faire de ce quartier du Noyer Doré un quartier qui est complètement intégré à Antony. Je ne vais pas tous les citer pour

ne pas en oublier mais on sait tous ceux qui ont oeuvré et ont fait plus que leur travail, avec tout leur cœur et toute leur passion.

Je voudrais rappeler aussi qu'il y a eu près de 140 M€ de travaux sur pratiquement une trentaine de chantiers ; que la Ville ou le Conseil Général ont mis plus de 42 M€ dedans, que les bailleurs sociaux que sont principalement Antony Habitat et Habitat Hauts-de-Seine ont mis 128 M€ sur ces 140 M€ ; l'ANRU et l'Etat en ont mis 22 ; ensuite il y a eu un certain nombre de prêts qui ont permis de financer et qui seront remboursés principalement par les bailleurs.

Je voudrais aussi dire que cet avenant qui est le dixième en fait, même si on a mis le n° 8, il y en a qui n'ont pas été numérotés, cet avenant est un bilan qui montre que quasiment tous les travaux prévus initialement ont été réalisés, avec des évolutions au fur et à mesure des dix années. Et l'objet de cet avenant est de récupérer des financements prévus par l'ANRU initialement qui devait financer 25,7 M€ et qui n'en a dépensé que 22,2. Contrairement à d'autres villes qui sont certainement plus favorisées par le Gouvernement, sur les 3,5 M€ d'économies qu'a faits l'ANRU, nous ne verrons que 1,6 M€ sur deux nouveaux projets que nous inscrivons dans cette convention, les autres 1,9 M€ nous sont retirés pour être redéployés sur d'autres villes, sur d'autres projets malheureusement, et Antony les perdra.

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Cette délibération est importante car il s'agit au terme du processus de plus d'une décennie de voir aujourd'hui la fin du processus de rénovation urbaine du quartier du Noyer Doré. Il faut en convenir, ce quartier a changé. Il est aujourd'hui doté d'équipements publics, sociaux, culturels, sportifs, associatifs, de qualité. Le quartier évolue également puisque plusieurs centaines de logements sociaux ont été démolis et ont été ou sont en cours de reconstruction. Les derniers à

la Croix de Berny vont intervenir au cours de 2015, avec quelques années de retard comme cela a été dit tout à l'heure. Sur ce point, donc, nous serons un peu moins enthousiastes car l'offre nouvelle est loin d'être ce qui préexistait précédemment et répond encore moins aux besoins des familles modestes.

Vous avez pour partie substitué des studios d'étudiants, 120 studios, à des logements pour des familles. Mais les programmes de constructions neuves, il faut le souligner, n'étaient pour la plupart pas accessibles aux familles les plus modestes compte tenu du coût des loyers et des charges de ces nouvelles constructions.

Un autre aspect sur lequel nous considérons que les objectifs initiaux ne sont pas et ne seront pas atteints concerne le désenclavement du quartier. Certes, les mesures à mettre en œuvre ne sont pas évidentes, vous aviez prévu une passerelle qui ouvrait sur le quartier Pajeaud et pouvait faciliter le transit piétons à travers la ville, vous l'avez abandonné et cela nous semble préjudiciable.

Antony Habitat est le bailleur principal et d'ailleurs le seul bailleur des logements sociaux de ce quartier, et la ville devra être vigilante quant au maintien de son patrimoine et pour engager rapidement les opérations d'entretien nécessaires et de réhabilitation, notamment sur le patrimoine confié à la SEMIDEP, tout comme il le fait à notre avis de façon plus attentive pour l'entretien des espaces verts autour de ces immeubles. C'est d'ailleurs ce manque d'attention qui vous oblige à la démolition des 66 logements de la Tour Scherrer.

Avec ce processus qui n'est pas le seul, j'en conviens, puisqu'il y a aussi le dispositif de ZUS, et malgré ces lourdes interventions de la puissance publique, la population de ce quartier reste socialement et économiquement très fragilisée : taux de chômage le plus élevé de la ville, niveau de ressources des ménages très faible, accès à

l'enseignement supérieur très minoritaire, et les incivilités sont encore importantes.

Bref, il reste encore beaucoup à faire et nous ne voudrions pas que la sortie du processus ANRU ces prochaines années conduise à un retrait de la puissance publique. Sur le dispositif à venir, il faudrait que vous nous éclairiez, Monsieur le Maire, sur l'annonce qui a été faite hier soir, lors de l'inauguration de la maison de quartier du Noyer Doré par le Président du Conseil général, lequel indiquait qu'il y aurait 6 avant-projets et pas 2 comme vous avez dit tout à l'heure dans le cadre du projet ANRU. On a beau chercher dans les documents, j'ai entendu parler de 2 tout à l'heure alors qu'il y a 6 grands projets nouveaux qui seraient réalisés dans le cadre du projet ANRU. Monsieur Charrieau parlait de 2 projets, on a beau chercher partout, on ne trouve pas les 6 grands projets annoncés hier soir. Donc si vous pouviez éclairer notre assemblée, ce serait pas mal.

Enfin, concernant le logement social, c'est la poursuite et nous le regrettons du processus engagé qui consiste à démolir 84 logements supplémentaires et à les reconstruire dans la ville à plus ou moins long termes dans d'autres quartiers. Encore une fois, nous déplorons que l'offre nouvelle ne corresponde pas, loin s'en faut, aux besoins des familles. Pour plus d'un tiers des logements, il s'agira de studios réservés aux étudiants alors que vous supprimez une majorité de logements sociaux, notamment dans la Tour Scherrer. L'offre pour les familles Antoniennes sera donc réduite, ce qui n'est pas admissible.

Nous ne cautionnerons pas une politique qui vise à chasser les familles les plus modestes de notre territoire. Aussi, si comme je l'ai souligné dans mon propos liminaire, le processus ANRU a notoirement amélioré nos quartiers, l'ostracisme que vous manifestez à l'égard du logement

social ne nous permettra pas de voter favorablement l'avenant. Je vous remercie.

M. MEUNIER : Le présent avenant acte la fin des opérations de rénovation urbaine. C'est l'occasion de faire un bilan des points positifs : réhabilitation de la plupart des ensembles immobiliers de logements, restructuration extérieure des pieds d'immeubles, réhabilitation de la Place des Bâconnets, même s'il aura fallu attendre 10 ans pour que les travaux de réhabilitation du centre commercial Fontaine-Mouton soient entrepris ; actions menées dans le cadre de la politique de la ville depuis 2008.

Mais nous avons des réserves importantes : en premier, la démolition de 540 logements sociaux même si les 312 logements du Grand L ne s'inscrivaient pas proprement dit dans la convention de rénovation urbaine signée le 16 décembre 2004 et dont la compensation risque de ne pas être effective alors qu'elle aurait dû l'être en 2007 initialement. On a bien commencé par démolir des logements sociaux avant de les reconstruire, pourquoi ne pas les avoir réhabilités ?

Deuxièmement, nous contestons votre conception de la mixité sociale mise en place qui a consisté à réaliser des logements pour la plus grande majorité privés aux abords des logements sociaux et séparés par un square, alors qu'une véritable égalité sociale aurait consisté à commencer par construire des logements sociaux en centre ville.

Absence de commerces de proximité au cœur de ce quartier, absence de services publics au cœur de ce quartier alors que la convention initiale en prévoyait...

Cet avenant de clôture en lui-même acte l'abandon de la réorganisation des abords de l'avenue du Noyer Doré côté pair, dommage pour les locataires ; la non-réalisation de la rénovation du quartier par le

franchissement de la voie ferrée, ce désenclavement sera-t-il réalisé un jour ? On peut en douter.

Le moins que l'on puisse dire est que l'on n'a pas l'impression que la ville se soit franchement battue auprès de RFF et de la RATP pour que ces opérations soient réalisées. Un projet qui en 10 ans n'aura pas avancé d'un pouce !

Nous actons la démolition de la Tour 6 Scherrer, contrairement à ce que vous avez affirmé dans une lettre adressée au Noyer Doré, Monsieur le Maire, qui serait nécessitée par l'argument suivant : « L'état global très dégradé de cette tour lié au fait qu'elle n'a pas bénéficié dans le cadre de la CRU des travaux de réhabilitation des tours situées au 2 et 4 rue Scherrer. Ce qui constitue un élément stigmatisant au sein du quartier. » On connaît l'argument, c'était le même utilisé à l'époque pour la démolition du Grand L. Mais pourquoi ? Parce qu'Antony Habitat a repris à l'époque le patrimoine de l'Office Public d'Habitat des Hauts-de-Seine sur Antony et n'a pas réalisé les travaux de réhabilitation nécessaires de la tour du 6 rue Scherrer.

Un deuxième argument des plus contestables est que la hauteur pose une difficulté de façtage puisqu'il fait face aux immeubles bas de la rue Simone Séailles, et à l'ouest aux immeubles de l'ancien îlot du Canigou qui se limitent à 6 étages. Il ne s'agirait pas de gâcher la vue des propriétaires privés, ni qu'ils puissent habiter à proximité directe des logements sociaux ! Vous êtes sans doute prêt, Monsieur le Maire, à vous engager auprès de toute personne dérangée par une hauteur d'immeuble sur la ville, et à faire tout le nécessaire pour qu'il soit démoli ? Au moins cela se ferait pour une grande partie des riverains de la rue Gabriel Péri !

C'est pourquoi nous sommes contre cet avenant.

M. CHARRIEAU : Pour répondre rapidement, je vous rappelle quand même que les logements sociaux ont été reconstruits notamment en centre ville mais aussi partout dans la ville, et il y a construction pour les 2 projets à venir dans 4 quartiers de la ville : quartier Pajeaud, quartier Jean Zay, quartier Emile Lévêque, et quartier Méditerranée. La passerelle n'est pas un projet abandonné, c'est un projet qui sort de l'ANRU mais qui reste dans nos tablettes, mais c'est vrai que ce n'est pas simple de discuter avec la RATP et la SNCF pour avancer sur ce sujet. Vous le savez très bien, ce n'est pas la peine de dire le contraire partout.

De l'offre nouvelle il y en a, je rappelle que dans l'ANRU, si on cite les chiffres de l'ANRU, il y a eu très précisément 228 démolitions et 435 reconstructions...

Mme HAGEL : Vous avez oublié le Grand L.

M. CHARRIEAU : Ce n'était pas dans l'ANRU.

Mme HAGEL : On arrive à 505.

M. CHARRIEAU : Sur la taille des logements, je vous rappelle que la demande de logement est globalement en France sur des plus petits logements, or il y a plus de logements de grande taille qui restent partout dans les parcs HLM. Je suis bien placé pour vous le dire.

Mme HAGEL : Sûrement mais est-ce que je peux dire quelque chose concernant ce que nous avons entendu ici même mardi soir ? Ici, nous avons eu une présentation fort intéressante sur l'analyse des besoins sociaux de la ville, merci à Monsieur Colin. Monsieur le Maire a entendu tout comme moi l'analyse en matière de familles et en matière de démographie, et si l'on veut conserver une démographie active sur la ville, il ne faut pas avoir que des petits logements, il faut aussi avoir des grands logements. Et Monsieur le Maire nous a dit : oui, nous avons des grands logements, nous avons des pavillons avec 6 ou 7 chambres en

centre ville, mais je pense que ces quelques pavillons suffisent à dynamiser la démographie Antonienne.

M. le Maire : Mais ça réussit très bien, Antony est une ville où les jeunes sont de plus en plus nombreux en ce moment, les écoles primaires et élémentaires de la ville sont passées de 5 200 enfants il y a 5 ans ou 6 ans, à 5800 cette année. Et on passera au millier bientôt. C'est essentiellement grâce à l'arrivée de jeunes cadres avec des enfants qui remplacent les seniors qui habitaient ces maisons auparavant. C'est un rajeunissement du secteur pavillonnaire essentiellement.

Mais en ce qui concerne les logements sociaux qui sont beaucoup plus grands que la moyenne des autres, en particulier au Noyer Doré, les logements sont assez grands pour la moyenne des constructions en France.

Mme HAGEL : Je ne comprends pas : il y a des tonnes de gens qui sont dans de l'habitat social et qui ont 2 ou 3 pièces, qui ont des familles qui s'agrandissent, qui demandent à avoir des logements plus grands et qui n'y arrivent pas, et pour qui ça dure des années ! On en connaît tous. C'est pour ça que j'en déduis qu'il n'y a pas de grands logements sociaux à Antony.

M. le Maire : Vous avez épuisé votre temps de parole.

M. AÏT-OUARAZ : Je voulais juste réagir sur un certain nombre de questions et de remarques : Tout d'abord, je vais commencer par les remarques de Monsieur Meunier qui précise que nous souhaitons détruire toutes les tours élevées et qui entourent les propriétés, c'est un sujet complètement ridicule, il y a 2 autres tours au niveau de la rue Scherrer, tour du Danube, tour de la Tamise, donc cet argument est hors propos. Vous parliez du désenclavement du quartier, vous avez cité la RATP et RFF alors qu'en fait il s'agit de la SNCF. Par ailleurs, sachez que lorsque vous passez au-dessus d'une ligne de chemin de fer, la

SNCF impose qu'elle soit maître d'ouvrage, en fait elle organise mais vous payez.

Vous avez cité l'absence de services publics, je pense que vous connaissez le quartier, vous avez oublié qu'il y a une médiathèque alors que vous vous prenez souvent en photo devant, il y a donc de bons équipements au niveau de ce quartier, y compris des services proposés comme au niveau du PIMMS. Si vous avez l'occasion de rentrer au PIMMS, vous verrez un certain nombre de services qui sont proposés aux habitants, et ce sont des services fort appréciés, des services aussi de la Santé avec la Croix-Rouge qui est implantée. Donc dire qu'il y a une absence de services publics ou d'équipements publics dans ce quartier, c'est là encore un argument complètement faux.

Tout à l'heure il a été précisé que le quartier reste un quartier fragile, là dessus on est tout à fait d'accord, le quartier reste fragile sur le plan d'un certain nombre d'indicateurs : au niveau de l'emploi, au niveau de l'insertion professionnelle, au niveau de la sécurité, c'est pour ça qu'on est très motivés pour le prochain contrat de ville. On va présenter des choses très intéressantes, mais c'est malheureusement le Gouvernement que vous soutenez qui l'entend d'une oreille un peu différente. Mais en tout cas, j'espère que vous allez nous aider et commencer à le faire avec Antony Habitat au niveau de votre vœu, j'espère que Monsieur Meunier nous soutient dans les différentes négociations que l'on a actuellement, avec le ministère de la Ville.

Et je vais terminer sur les opérations citées par Monsieur Devedjian : Monsieur Devedjian a surtout fait une addition : 2 opérations de destruction et 4 opérations de construction.

M. le Maire : Il y a aussi d'autres opérations de prévues. Peut-être pas forcément par l'ANRU, le fameux square Mont-Blanc était aussi dans la convention et je l'ai dit, le square Mont-Blanc sera fait l'année prochaine

ou l'année d'après, on va voir. Monsieur Devedjian n'a pas non plus parlé de l'école Anatole France, elle sera reconstruite, les 2 écoles seront reconstruites, pas tout de suite mais dans quelques années. De même que devant l'église Saint-Jean Porte Latine, la rue n'est pas en bon état, on va la réparer. Et puis il y a la passerelle, on en a tous parlé, mais Monsieur Feuillade, si la passerelle n'est pas déjà faite, vous y êtes pour quelque chose, vous avez été un des plus acharnés contre la SNCF et RFF, cela ne les a pas incités à nous aider à faire cette passerelle ! Peut-être que vous y êtes pour quelque chose : nul ne peut se vanter de sa propre turpitude.

M. FEUILLADE : Ecoutez, Monsieur le Maire...

Mme HAGEL : Mais vous-même, Monsieur le Maire, vous avez de très bonnes relations avec la SNCF !

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, ce que vous dites n'est pas juste parce que je n'étais pas tout seul, il y avait Wissam avec moi...

M. le Maire : Il était moins virulent que vous.

M. FEUILLADE : Je n'en suis pas sûr !

Mme HAGEL : A 6h du soir, en semaine, sur le pont des Baconnets, il y aura un jour un mort.

M. le Maire : Alors dites à Monsieur Feuillade de nous rabibocher avec la SNCF !

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, c'est insupportable, ce que vous faites est absolument insupportable ! D'abord, je vous rappelle que nous avons eu le soutien de la population sur le problème. Le problème du doublement du trafic TGV, on a eu le soutien de centaines et de centaines, voire de milliers de personnes. Vous ne pouvez pas dire les choses comme ça, que c'est de ma faute, je ne suis franchement pas sûr que sur la passerelle, j'y suis pour quelque chose ! Mais pour le reste, effectivement, si on vous avait écouté au début en 2003/2004, on aurait

le doublement ! Ce n'est quand même pas moi qui ai lancé cela, alors la passerelle, ce n'est sûrement pas de ma faute !

M. le Maire : Ne nous reprochez pas en tout cas que la passerelle ne soit pas faite ! Il y a peut-être des « complicités » chez nous, mais quand même ne nous le reprochez pas. Ce sont les conséquences de votre attitude vis-à-vis de RFF.

Mme HAGEL : Monsieur le Maire, vous nous maltraitez comme vous avez été maltraité hier par Monsieur Devedjian...

M. le Maire : J'ai été maltraité, moi ?

Mme HAGEL : Oui. J'ai été scandalisée par la manière dont le Président du Conseil Général vous a traité hier !

M. le Maire : Je ne m'en suis même pas aperçu.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour et 7 voix contre)

- 8 - Aménagement des terrains Bas Gravier-Crocheteurs (Parc des Alisiers)

. Adoption de l'avenant n° 3 pour le lot 1

. Adoption de l'avenant n° 2 pour le lot 2

(Rapporteur : Mme Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 9 - Construction d'un complexe sportif dans le quartier La Fontaine – Adoption d'avenants.

(Rapporteur : M. Martin)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 10 - Acquisition par la ville d'une parcelle de 16 mètres carrés située 1 ter Villa Yvonne nécessaire à l'alignement de la rue.

(Rapporteur : M. Martin)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Une petite question puisque nous avons eu le complément sur table seulement, je pense que la réponse ne me sera pas donnée tout de suite mais ultérieurement : quelle sera la surface de la parcelle après réduction ? Et cet alignement ne va pas être continu ou bien va-t-on poursuivre d'acheter le terrain d'à côté ? Sur le plan que l'on a, on a l'impression de subir la même règle.

M. MARTIN : Je n'ai pas la réponse, on vous répondra ultérieurement.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 11 - Acquisition par la ville à l'Etat de deux parcelles cadastrées BF n° 235 de 530 mètres carrés et BL n° 2 de 504 mètres carrés nécessaires à l'alignement de la rue Mirabeau et de la rue des Hautes Berges.

(Rapporteur : M. Martin)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 12 - Avis du conseil municipal sur le projet de décret portant absorption des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, des Yvelines et du Val d'Oise par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France.

(Rapporteur : Mme Betouati)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme LE BRIS : On change un peu d'échelle avec cette délibération que l'on pouvait prévoir et que nous regrettons. Vous nous montrez ici votre

frilosité, c'est le moins qu'on puisse dire, quand il s'agit de solidarité et de cohérence territoriale à l'échelle du Grand Paris ; mais aussi votre mauvaise foi : vous mettez en avant les prétendues menaces que cette absorption représenterait pour les opérations en cours menées par l'EPF 92, et notamment sur le territoire de la commune le projet sur Antonypole et aussi d'accueil de la future gare du Grand Paris Express.

Mais qu'est-ce que la ville aurait donc à perdre dans la mutualisation des expériences alors qu'un tas d'opérations pourraient être réalisées pour ce projet qui concerne la métropole dans son ensemble ? L'EPF 92 a des personnels compétents, c'est bien, ils seront tout autant mêlés aux équipes de l'EPFIF qui font un travail tout aussi appliqué dans des contextes difficiles. La question de la proximité est un faux problème que des antennes déconcentrées pourront par exemple résoudre, et d'ailleurs je vous laisse calculer la distance entre le siège de l'EPF 92 à La Défense et celui de l'EPFIF à Paris 14^{ème}.

En vérité, cette fusion fait le choix de la cohérence dont a besoin la politique du logement Francilien qui doit s'affranchir des frontières et penser globalement. Laisser cohabiter plusieurs EPF qui conduisent des actions distinctes et non concertées ne peut aller de pair avec la priorité affichée de résolution de la crise de logement en Ile de France. La région représente bien l'échelon pertinent non pas pour mener la politique opérationnelle du logement mais sa planification stratégique en matière de grandes orientations pour l'habitat, particulièrement en articulation avec les bassins d'emploi et la maîtrise du foncier.

C'est le choix de la solidarité des territoires et de la mutualisation en permettant grâce à une structure de grande taille de mieux faire face aux difficultés qui peuvent apparaître sur le portage de projets lourds.

Evidemment un tel choix signifie que la taxe aujourd'hui prélevée sur notre commune pour l'achat de terrains sur les Hauts de Seine financerait

aussi l'achat d'autres terrains ailleurs, nous y voilà, et c'est le choix de mise en commun, ce choix là que vous réfutez, c'est écrit noir sur blanc dans le dernier bulletin municipal.

Monsieur le Maire, qu'attendez-vous donc pour faire le pari de la cohésion territoriale avec nos voisins ?

M. MEUNIER : Vous connaissez mes réticences et plus que cela sur la loi du 25 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles. Néanmoins, lorsqu'il a été créé initialement en 2006 sous la houlette du Conseil régional d'Ile de France, quel était le principal objet de l'établissement public foncier d'Ile de France ? Constituer des réserves foncières pour construire en priorité des logements et lutter contre la spéculation foncière. Une ambition pour partie réalisée.

Une ambition aussi d'avoir un établissement public foncier unique à l'échelle de la région Ile de France qui permettra de réaliser de manière bien plus effective que différents établissements publics fonciers.

Un établissement public foncier unique à l'échelle de la région Ile de France qui permettra également de mettre en oeuvre les grandes orientations du Schéma directeur de la région Ile de France en matière de foncier.

Néanmoins j'entends bien les arguments de proximité que vous développez pour le maintien de l'existence d'un établissement public foncier des Hauts de Seine en ce qui concerne Antony.

Commençons par les portages fonciers avec l'établissement public foncier des Hauts de Seine pour la mise en oeuvre d'Antonypole et l'implantation d'un pôle gare du futur Grand Paris Express. Pourquoi ne pas leur proposer la création d'un syndicat d'action foncière au niveau des Hauts de Seine qui pourrait se voir déléguer un certain nombre

d'interventions sur les Hauts de Seine et intervenir par subsidiarité à l'établissement public foncier d'Ile de France ?

Cela aurait l'avantage d'avoir une action cohérente sur le foncier à l'échelle de la région Ile de France.

M. CHARRIEAU : Je voudrais juste dire une chose : c'est qu'on en a marre des grandes leçons qui nous sont données par des gens qui sont en train de tuer la construction en Ile de France ! On n'a jamais construit aussi peu qu'en 1940 en France avec des idées qui sont toujours plus centralisatrices, avec des idées qui sont toujours plus technocratiques, avec des technocraties qui sont de plus en plus grosses et qui sclérosent tout le fonctionnement ! Avant de donner des leçons et vouloir encore recentraliser, avant de vouloir encore amener de la péréquation car c'est cela, c'est utiliser le financement pour faire toujours de la péréquation mais pour faire quoi ? Pour faire que le 93 ait toujours plus d'argent de la part des autres...

Alors heureusement il y a pas mal de villes dans le 93 qui ont basculé et qui commencent à faire des choses bien, mais ça va être difficile de rattraper tout ce qui a été plombé !

Mme HAGEL : Vous avez une conception du monde, M. Charrieau, qui retarde!

M. CHARRIEAU : Mais il n'y a qu'à regarder les résultats !

M. SERIN : C'est le département de Seine Saint-Denis qui a le plus d'argent !

M. le Maire : C'est grâce à ses impôts !

Mme HAGEL : Ils sont peut-être riches mais c'est là qu'il y a le plus de besoins sociaux.

M. MEUNIER : M. Charrieau, vous savez, la péréquation s'appelle aussi la solidarité. C'est un principe de base de la République en France.

Mme BERGEROL : Nous sommes tous pour la solidarité, encore faut-il qu'elle s'exerce aussi à notre encontre. Si j'en reviens aux Antoniens car c'est Antony qui nous intéresse ici ce soir, si on fait le parallèle entre cet établissement et par exemple ce que l'on a en termes de transports, ce que l'on a en termes de routes, si on avait dû attendre la région pour avoir par exemple l'échangeur au niveau de Châtenay-Malabry, on l'attendrait encore ! C'est bien le Département qui l'a construit entièrement sur ses fonds alors que ce n'était pas strictement sa compétence, donc je pense que la gestion au plus près de la proximité est tout à fait profitable aux Antoniens. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Maire : Si l'on compare le travail qui est fait pour les collèges par les départements et pour les lycées par les régions, on voit aussi des différences considérables ! La Région a réhabilité le lycée Descartes mais a oublié volontairement de faire le revêtement de la piste d'athlétisme. Les lycéens, les jeunes du lycée Descartes ne peuvent pas courir sur du tartan comme tout le monde, ils courent sur du bitume. C'est très mauvais pour les articulations. Il manquait 150.000 à 200.000 € à la Région et elle ne les a pas trouvés. Ce n'est pas le Département qui aurait fait cela : le Département a construit avec la ville deux gymnases : l'un à Descartes, l'autre à La Fontaine, ce sont au moins des gymnases qui bénéficieront à la ville.

M. RUFAT : Sur le lycée Descartes, c'est un exemple où la Région a peut-être une responsabilité mais les services techniques ont une responsabilité un peu particulière à ce point de chantier parce que ça fait peut-être 10 ans ou 15 ans que ce chantier a démarré ; il y avait des passerelles qui ont été assez mal faites et la sectorisation a fait que l'on n'a peut-être pas eu la meilleure équipe. Alors que de l'autre côté à Lakanal, ça marche très bien. C'est compliqué parce que c'est un monument historique qui se réalise et la Région arrive à temps. Alors

peut-être que la Région a des torts, mais là, ça va aboutir malgré les difficultés d'être en zone protégée.

M. ADDA-HALIMI : Je ne sais pas exactement quels sont tes propos et quelle est ta vision sur Lakanal, mais moi, pour y être passé tous les jours pendant plusieurs années quand j'allais à la fac, je peux te dire qu'ils ont vécu avec des carreaux cassés partout ! Il y a sûrement un peu partout des carreaux cassés, mais avant la rénovation, pendant dix ans, ils ont vécu avec des carreaux cassés ! Il suffit d'en parler à certains lycéens ou à certains enseignants qui étaient à Lakanal, ils te diront qu'ils ont vécu dans des conditions qui n'étaient pas dignes d'un établissement de cette renommée.

(Vote à main levée: délibération adoptée par 42 voix pour et 7 voix contre).

TRAVAUX – CONTRATS

- 13 - Adoption de la nouvelle police d'abonnement à conclure avec la société ENORIS relative au chauffage urbain de six sous-stations de la Ville.

(Rapporteur: Mme Cottenceau).

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : C'est une négociation très intéressante pour la ville, on espère qu'elle sera aussi intéressante pour les locataires des HLM concernés, mais je vous rappelle ce que vous avez dit vous-même tout à l'heure, Monsieur le maire : il y a énormément de travaux à réaliser concernant les canalisations qui sont toutes en très mauvais état, et j'ai bien peur que toutes ces négociations à très bas prix qu'on a réalisées avec cette structure posent à un moment un problème et que l'on soit obligés d'avoir des avenants qui modifient sensiblement les choses dans

la mesure où il faudra de toute façon un jour travailler à la fois sur le problème des canalisations et peut-être en plus des normes.

M. le Maire : Je vous rassure : les prix n'ont pas baissé beaucoup. Ils ont baissé beaucoup pour l'incinération mais beaucoup moins pour le chauffage, environ 8 à 10%, donc ce n'est pas cela qui va ruiner Enoris.

Mme HAGEL : Est-ce que ce sera répercuté sur le loyer ?

M. le Maire : Bien sûr; les tarifs de chauffage ne sont pas dans le loyer. Et donc ils paieront moins de facture de chauffage, mais ce ne sont pas des sommes colossales. Ce sera 8%, ce ne sera pas 25%. En tout cas Enoris va permettre cela.

(Vote à main levée: délibération adoptée à l'unanimité.)

- 14 - Vente d'un véhicule municipal sur le site de vente aux enchères Agorastore.

(Rapporteur : Mme Léon)

(Lecture du rapport de présentation).

Mme DELPECH : On peut tous remarquer votre manque de courage dans l'intitulé de ce point : le bibliobus n'est pas un quelconque véhicule municipal, vous voulez le vendre, c'est qu'il est encore en état de marche. D'abord vous confortez le besoin d'un service de lecture publique de proximité en projetant une convention avec la Bibliothèque Pour Tous du quartier La Fontaine, ce qui est très bien, mais vous ne proposez aucune solution pour les autres quartiers que sont Guillebaud, les Rabats, Champagne. Vous vous hâtez de fermer ce service sans prévoir son remplacement. Votre seul argument serait les quelque 200 utilisateurs. Sur quelle enquête sérieuse vous basez-vous sachant que les utilisateurs changent de semaine en semaine, de mois en mois, et au final concernent beaucoup plus d'Antoniens ? Si vous estimiez que le nombre d'utilisateurs était insuffisant, pourquoi ne pas avoir fait une campagne de

publicité et d'événements dans ces quartiers où allait le bibliobus ?

Il s'agit bien d'un choix mais seulement sur les finances publiques locales, d'un choix par rapport non seulement aux publics qui ont peu de mobilité, mais surtout d'un choix par rapport à l'accès et à la promotion de la culture; d'une culture qui va au devant, d'une culture qui interpelle, qui sollicite le bibliobus pour les usagers, et vous y avez renoncé.

Mme LE BRIS : Sans répéter sur ce qu'a dit Mme Delpech qui s'est déjà expliquée sur ce choix, nous regrettons ce message sur l'accès à la culture pour ceux qui n'ont pas forcément le réflexe de franchir le seuil de nos médiathèques. En plus, on a eu l'occasion d'en discuter: on a pu constater que cette impression était largement partagée par les Antoniens bien au-delà des clivages partisans ; que le bibliobus était un élément emblématique de notre ville et que son offre était complémentaire et non concurrente à celle contenue dans les médiathèques.

On entend bien que la vétusté de l'équipement l'ait rendu hors d'usage et c'est donc la raison de la vente de ce véhicule que vous soumettez aujourd'hui au vote, mais pourquoi le vendre avec le concept qui a fait ses preuves, même si vous contestez le nombre d'utilisateurs, plutôt que d'acheter un nouveau véhicule neuf, -pourquoi pas écologique, on peut rêver- quitte à en revoir tout le fonctionnement et les itinéraires pour une adaptation aux nouveaux usages des bibliothèques et à l'évolution des zones d'Antony et à leur niveau d'équipement en matière culturelle ? D'autant plus que le maillage associatif qui pourrait se substituer au bibliobus n'intégrera pas tous les quartiers jusqu'ici préservés.

M. le Maire : Le bibliobus a été lancé il y a 35 ans à une époque où il n'y avait pas de médiathèque. Il y avait bien une bibliothèque qui fonctionnait discrètement au Parc Bourdeau, et personne ne voulait y aller. On a changé d'époque, la municipalité en ce temps a pris l'initiative de lancer

un bibliobus, ce qui se fait en général dans les campagnes où il n'y a pas de moyen de lecture publique.

Antony était tellement peu développée à l'époque qu'elle était assimilée à un village de campagne. C'était Antony Village et donc le bibliobus était tout à fait intéressant, comme dans les villages de Normandie, parce qu'il proposait un millier de livres au choix et c'était ce que l'on pouvait donner à l'époque aux Antoniens.

Nous avons ouvert en 1990 la Médiathèque Anne-Fontaine qui a maintenant un fonds de 150 ou 180.000 livres, et on a ouvert en 2010, donc il n'y a pas longtemps, une autre médiathèque Arthur Rimbaud qui a à peu près 45 ou 50.000 livres. Cela fait 200.000 livres actuellement à la disposition des Antoniens. Alors je comprends que c'est dur d'accéder aux médiathèques, c'est dur ! La médiathèque Anne Fontaine est quand même tout près du RER, tout près. On n'y accède peut-être pas très facilement mais enfin, en faisant 300 mètres à pied, on doit pouvoir trouver une solution. Quant à la médiathèque Arthur Rimbaud, elle est en face du RER; on ne peut pas la rater. Alors, maintenant, on peut dire qu'on habite très loin, que pour La Fontaine, il n'y a pas de métro ou de bus qui mène au centre ville, ce n'est quand même pas très compliqué. C'est un peu plus compliqué aux Rabats mais enfin il y a le Paladin, et le Paladin, il faut qu'il serve.

Donc le problème du bibliobus, c'est que d'abord il était trop vieux. Il fallait le remplacer. Et remplacer le bibliobus, c'était 250.000 € minimum rien que pour le bus.

Mme HAGEL : Non, beaucoup moins.

M. le Maire : Si. Les bus coûtent tous 250.000 €, regardez les budgets. On en a acheté cinq récemment. Donc 250.000 € d'investissement, plus le maintien d'un service qui coûte annuellement, sans compter l'amortissement, 120.000 € pour très peu d'usagers, et on le comprend :

les usagers ont des médiathèques largement ouvertes, on a 11.000 abonnés à la médiathèque, et donc maintenir un service antédiluvien réservé habituellement à la campagne, ce n'est pas sérieux. Je pense que franchement la Cour des Comptes aurait pu faire un rappel sur ma gestion si j'avais décidé de conserver le bibliobus, à l'heure où le gouvernement demande aux villes réduire leurs dépenses. Il faut être sérieux. Le bibliobus n'avait plus sa place à Antony avec tout ce que l'on a fait pour la lecture publique.

(Vote à main levée: délibération adoptée par 41 voix pour et 8 voix contre.)

PERSONNEL

- 15 - Modification du tableau des effectifs et fixation de taux de rémunération.

(Rapporteur : M. Serin)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 16 - Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun à la ville d'Antony et au CCAS, fixation du nombre de représentants du personnel audit comité, maintien du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

(Rapporteur: M. Serin)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

EDUCATION

- 17 - Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'administration des établissements locaux d'enseignement – Modificatif.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Nous ne participerons pas au vote puisque ce sont des usages internes.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 42 voix pour, 7 ne prennent pas part au vote.)

AFFAIRES DIVERSES

- 18 - Abandon de la procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière municipale d'Antony.

(Rapporteur : Mme Sansy)

(Lecture du rapport de présentation)

M. FEUILLADE : Sur le fond pas de souci, mais j'aimerais connaître « toutes les mesures que le maire prendra afin d'assurer la continuité de ce service ». C'est écrit dans la note, moi je veux bien vous faire un chèque en blanc mais je n'ai pas toujours confiance.

Mme SANSY : Ecoutez, il va falloir effectivement proposer quelque chose dans la foulée pour ce service. Si votre inquiétude tient au fait qu'il n'y ait plus de fourrière, rassurez-vous, nous allons faire des propositions rapidement.

M. le Maire : Il suffit de passer un marché.

Mme SANSY : On est obligé de passer par un appel d'offres.

M. FEUILLADE : Et ça va prendre combien de temps ? Deux mois ?

M. le Maire : Non. Un marché, ça peut aller très vite. C'est un tout petit marché.

M. FEUILLADE : J'ai toujours entendu dire M. Serin que c'était extrêmement difficile, depuis des années et des années M. Serin nous explique que c'est extrêmement difficile de trouver quelqu'un pour la fourrière parce que c'est d'un rapport qui n'est pas lourd. Quand vous me dites que vous allez trouver tout de suite un marché, je suis étonné.

M. le Maire : C'est un petit marché.

M. FEUILLADE : Oui mais c'est un grand service public, les fourrières. Et donc en gros, vous nous dites : je ne sais pas, on arrête ça, et je ne sais pas !

Mme SANSY : Non, ce n'est pas ce qu'on vous dit. Ce qu'on vous dit, c'est que le terrain ne convient pas, c'est là-dessus que l'on se prononce aujourd'hui.

M. FEUILLADE : Non, ce n'est pas là-dessus. Ecoutez, l'article 2, je sais encore lire, je ne suis pas complètement neuneu, il y a bien marqué : « prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer la continuité du service public ».

Mme SANSY : On est d'accord, il faudra bien assurer la continuité du service public. C'est du service public.

M. FEUILLADE : Oui, et je vous demande comment ça va se faire.

Mme SANSY : S'agissant d'une fourrière, on est en train de vous expliquer qu'il est nécessaire de repasser par un appel d'offres, ce à quoi vous nous avez à nouveau répondu que c'était très difficile. Difficile c'est exact, mais ça ne signifie pas que c'est impossible. Donc on va re-passer un appel d'offres et on va voir comment les choses se déroulent.

M. FEUILLADE : Ce que je comprends, c'est que vous n'en savez rien aujourd'hui.

M. le Maire : La fourrière marche encore jusqu'à la fin de l'année. Il faut en moins de 15 jours passer un appel d'offres et c'est un tout petit

marché, inférieur à la base du code des marchés publics.

M. RUFAT : Il y a deux choses: d'abord la continuité de service public et puis l'arrêt de la procédure de prolongation. Allez-vous abandonner le projet de délégation, cela fait partie de mes questions, ou bien allez-vous continuer ? Si vous faites un marché de 15.000 €, on ne va pas aller très loin dans l'année !

M. le Maire : Si.

M. RUFAT : Ce qui est surprenant dans cette affaire, ce sont deux choses: d'abord la découverte subrepticement d'une pollution de terrain qui est pollué par des voitures. Je pense que ce n'est quand même pas une découverte: quand il y a des voitures, et des réparations de voitures et des carcasses de voitures, etc, il y a forcément pollution, et cette pollution date d'assez longtemps, donc vous le saviez. Et lorsque vous avez passé la délégation auparavant, ce risque de pollution du terrain, puisque vous aimez les risques, était connu, et vous saviez qu'il y avait cette possibilité.

Ce qui me surprend, -c'est une coïncidence que je constate- c'est que lors des réponses à la délégation de service public qui a été faite, c'était peut-être la première fois qu'il y avait des réponses autres que celle de Dodeca pour cette délégation et des réponses qui intervenaient d'entreprises qui ont la même fonction dans d'autres endroits et qui avaient l'air d'être des entreprises sérieuses et non des entreprises un peu dilettantes, ou qui avaient des autorisations non garanties et que l'on pouvait écarter du marché. Donc là on avait une délégation qui pouvait échapper à Dodeca et tout d'un coup, on découvre qu'il y a de la pollution dans un endroit qui stocke des voitures depuis des dizaines d'années ! Et comme la ville est propriétaire de ce terrain, c'est la ville qui va assumer les 200.000 € et quelque de dépollution.

Vous dites que ces terrains ne sont pas aptes à faire la mission, et donc que vous allez dépolluer et que vous n'allez pas mettre 15.000 € de marché mais 250.000 € de dépollution pour que l'activité perdure, moi j'ai l'impression que dans cette affaire, non seulement on vous donne un chèque en blanc puisque l'on ne sait pas du tout ce qui va se passer, et c'est quand même assez préoccupant de vous donner tous les pouvoirs, mais en plus on a même l'impression que le mot d'ordre a été: « il faut sauver le soldat Dodeca » et essayer de mettre tout en marche pour maintenir cette activité parce que le marché de 15.000 €, ce ne sont pas les grandes entreprises qui vont répondre.

M. le Maire : Il est écrit clairement dans ce rapport qu'on va vendre le terrain. On ne va pas garder un terrain qui ne peut plus servir pour son rôle de fourrière. Mais Mme Sansy va compléter.

Mme SANSY : C'est ce que je souhaitais dire aussi : effectivement je ne l'avais pas précisé, l'objectif est de vendre le terrain, à charge pour le futur acheteur de le dépolluer. On ne souhaite pas le faire, compte tenu des montants qui sont à engager, on n'y voit pas l'intérêt.

M. RUFAT : On ne va pas réduire notre dette avec le portage des terrains !

M. le Maire : On verra.

M. RUFAT : Non mais pour la fourrière avec 15.000 € sans ce terrain, est-ce que vous avez une idée déjà ? Allez-vous mettre des contraintes d'éloignement ? La Tour Scherrer propose mon voisin en face de moi ! A 15.000 €, vous savez comment trouver un terrain pour une activité de fourrière momentanée ?

M. le Maire : Il y aura une nouvelle délégation qui ne sera pas sous la gestion d'un terrain. Ce sera une délégation de fourrière, à leur charge de fournir un terrain.

(Vote à main levée: délibération adoptée par 41 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.)

- 19 - Adoption d'une convention à passer avec l'Etat relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique.

(Rapporteur : Mme Sansy)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée: délibération adoptée par 48 voix pour et 1 abstention.)

- 20 - Adoption de l'avenant n° 1 à la convention fixant les modalités de participation de la commune au fonctionnement de la crèche associative Pirouette.

(Rapporteur : Mme Schlienger)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme HAGEL : La crèche Pirouette n'est pas une crèche associative banale, c'est une crèche très innovante tant sur le plan de la réponse aux besoins des parents et des enfants que sur le plan de l'insertion professionnelle puisqu'ils ont aussi un volet insertion. Je trouve cela très intéressant et bien sûr nous allons voter pour, mais nous avons une question : est-ce qu'ils augmentent le nombre de berceaux ou bien est-ce qu'ils avaient des berceaux qui ne concernaient pas la ville ?

Mme SCHLIENGER : Il y avait 30 places, 28 étaient déjà subventionnées et là on passe à 30.

Mme HAGEL : Donc on subventionne l'ensemble de leurs places ? Alors qu'avant il y avait deux places qu'on ne subventionnait pas, d'accord.

M. le Maire : Il y avait deux places qui n'étaient pas réservées à la ville. Elles le seront désormais.

Mme HAGEL : Donc ça nous fait deux places de plus.

Mme SCHLIENGER : Oui. Et pour information cette crèche répond à une

large amplitude horaire, pour des parents qui vont travailler très tôt le matin puisqu'elle ouvre à 6h45 jusqu'à 19h15. Donc elle répond à une demande vraiment spécifique et à un programme d'insertion des familles du quartier.

(Vote à main levée: délibération adoptée à l'unanimité.)

- 21 - Adoption d'une convention à passer avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (A.C.S.E.) pour le Financement d'actions s'inscrivant dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

(Rapporteur : M. Aït-Ouaraz)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, dans cette délibération importante pour le quartier du Noyer Doré, nous nous attendions à des demandes de subventions pour appuyer la démarche participative du contrat ville initié au troisième trimestre 2014. Mais depuis lors, plus rien. Aucune suite n'a été donnée aux réunions des habitants du quartier du Noyer Doré dont la dernière date du 21 juin 2014, à part quelques actions de l'équipe de Médiation. Qu'en est-il de la création d'ateliers qui avait été annoncée pour début septembre ? Les habitants impliqués s'interrogent. Le conseil de quartier, obligatoire dans le cadre du contrat ville est-il ou non en préparation ? Comment envisagez-vous de le mettre en place ? Quels sont les résultats du comité d'orientations stratégiques du contrat ville qui s'est tenu le 24 novembre en 2014 ?

Monsieur le Maire, vu l'importance de ces questions, nous nous étonnons que l'ordre du jour de ce conseil n'en fasse pas mention et qu'une réunion de la commission concernée n'ait même pas eu lieu.

M. AÏT-OUARAZ : On parle de choses complètement différentes. Pardonnez-moi Mme Charrier, mais on est un peu hors sujet. Là on parle

de quelque chose de très spécifique, d'une action de prévention de la délinquance, d'ailleurs sur un budget assez limité par rapport à l'ensemble des actions que l'on mène. Alors, rassurez-vous, comme vous le savez, on prépare un prochain contrat de ville qui sera signé en janvier, c'est en préparation, on le signe en janvier; d'ailleurs nous attendons toujours des nouvelles de l'Etat à ce propos sur la confirmation de la géographie prioritaire, donc attendons déjà, ne mettons pas la charrue avant les bœufs, attendons les décisions nationales et ensuite, nous vous présenterons le projet.

Je reviens vers vous également pour la participation des habitants, c'est ce que vous souligniez : la réponse est oui. On va mettre en place bien évidemment une participation des habitants à partir de l'année prochaine. C'est ce qu'indique la loi et donc vous serez informée, je vous inviterai personnellement bien évidemment, donc soyez rassurée sur ce sujet.

(Vote à main levée: délibération adoptée par 48 voix pour et 1 abstention.)

- 22 - Fixation du montant des Bourses de l'Aventure et de la Création pour l'année 2014 (2^{ème} jury).

(Rapporteur : M. Passeron)

M. PASSERON : Je vais faire un petit complément par rapport à ma réponse de tout à l'heure concernant les formations et par rapport au tarif de 12 € : c'est un tarif symbolique pour confirmer la motivation des personnes, c'est important. Et puis ce sont des formations qui font le plein depuis quelques années, mon prédécesseur Cyril Adda-Halimi pourrait confirmer. Le jour où nous n'aurons plus de jeunes intéressés par ces formations, on réétudiera la question mais pour l'instant on est plutôt complet pour l'année 2014, pour les deux formations.

Je vais maintenant rapporter les points 22 et 23...

(Lecture des rapports de présentation.)

Mme CHARRIER : La commission Jeunesse s'est réunie récemment et nous avons eu des explications sur les projets qui étaient subventionnés, pas de problème à ce niveau-là. Par contre au niveau du conseil municipal on aimerait bien avoir une petite note explicative parce que sinon, ça oblige les conseillers à voter à l'aveugle.

M. PASSERON : Une note explicative sur quoi ?

Mme CHARRIER : Sur les projets, à quoi ça correspond. Donner une petite note explicative pour dire à quoi ça correspond.

M. PASSERON : Oui, je ne suis pas sûr que ce soit très utile.

(Vote à main levée sur la délibération 22 : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 23 - Fixation du montant des Bourses du dispositif « Cap sur le Monde » pour l'année 2014 (2^{ème} jury).

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité.)

- 24 - Adoption d'une convention de partenariat à passer avec l'association départementale « Culture et Bibliothèque pour Tous » Paris, Hauts de seine, Val de Marne.

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HAGEL : Nous voterons pour cette délibération mais nous avons quelques observations à formuler :

Pourquoi nous votons pour ? Parce que nous sommes tout à fait favorables à l'intensification du partenariat avec les associations qui oeuvrent dans nos quartiers, là, pour la culture en l'occurrence. Par contre on s'interroge quand même grandement parce que Mme Rolland

très aimablement nous a fait un compte rendu de la situation, elle a parlé du bâtiment dans lequel était installée cette bibliothèque pour tous, pour ceux qui ne connaîtraient pas, c'est extrêmement bien placé, c'est sur la place centrale du quartier, c'est vraiment très bien placé, sauf que le local en question fait 25 mètres carrés, peut-être 30, mais je ne crois pas, il est encombré tout autour, bien évidemment de livres, mais aussi au milieu.... Qu'est-ce qui se passait avec le bibliobus ? C'était un lieu que les enfants adoraient. D'abord parce que c'était un bus, ils adoraient monter dans le bus et ils y passaient le mercredi après-midi, dans un lieu qui leur était tout à fait dédié.

Je voudrais revenir sur le lieu : cette association fait un travail incontestable depuis de longues années, ce sont des bénévoles, je crois qu'il faut le rappeler, d'un côté nous avons des médiathèques qui travaillent avec des professionnels et là nous avons affaire à des bénévoles; par contre les locaux sont complètement inadaptés.

Et nous nous interrogeons toujours sur les autres quartiers qui, eux, n'ont pas de bibliothèque pour tous et qui n'auront plus de bibliobus.

Mme ROLLAND : Je pense quand même que la surface de la bibliothèque pour tous est plus grande que le bibliobus, vous l'admettrez.

Mme HAGEL : Oui.

Mme ROLLAND : Et comme ça se passait très bien dans le bibliobus, je ne vois pas pourquoi sur une surface plus grande, encombrée de livres, certes, ça se passerait mal.

Mme HAGEL : Vous connaissez le lieu, vous voyez bien que le caractère du lieu ne correspond pas aux besoins des enfants.

Mme ROLLAND : Ce que je peux vous dire, c'est qu'en ce qui concerne le stockage des livres, parce que c'est vrai que les livres prennent de la place et c'est l'objet même de ce lieu, on va mettre à leur disposition une armoire dans la mairie annexe où ils pourront stocker un certain nombre

de documents.

En ce qui concerne les autres quartiers, nous sommes en train de réfléchir à d'autres quartiers pour assurer là aussi une présence de la lecture publique. Et enfin, sachez que nous allons réfléchir avec le CCAS pour mettre en place un portage à domicile pour les personnes empêchées, ce service pourra être mis en place et ce sera quelque chose d'important, je pense.

Mme HAGEL : Pour le portage à domicile, c'est une idée intéressante, je ne dis pas que pour la bibliothèque pour tous, il ne faut pas faire de partenariat, mais franchement c'est du rafistolage. Je pense que la ville d'Antony mérite quelque chose de mieux et les habitants d'Antony et les jeunes Antoniens méritent bien mieux que cela.

M. le Maire : Et il y a déjà deux médiathèques que vous oubliez, Mme Hagel.

Mme HAGEL : Mais pas du tout !

Mme ROLLAND : En fait, vous voulez une médiathèque par quartier. Eh bien je crois que nos finances ne nous le permettent pas.

M. ADDA-HALIMI : Pour continuer sur les propos de Mme Hagel, on ne peut pas à la fois parler de « rafistolage » comme tu le fais et en même temps dire qu'il y a des bénévoles qui sont responsables et qui assurent un travail. Si justement ce sont des gens responsables, ils savaient très bien lorsqu'ils ont accepté cette convention qu'ils avaient la possibilité d'accueillir et de pouvoir contenir l'ensemble des ouvrages et des éléments qu'on allait leur confier. Donc je ne pense pas qu'on puisse cumuler les deux. Et si ce sont des personnes et des bénévoles responsables, comme tu le signales, et je suis d'accord avec toi, à ce moment-là ils savent très bien qu'ils peuvent accueillir tous ces éléments et que les locaux pourront les supporter. Et justement parce qu'ils sont responsables, ils n'auraient pas accepté le rafistolage. Il y a me semble-t-

il une contradiction.

M. le Maire : On va passer au vote.

(Vote à main levée: délibération adoptée à l'unanimité.)

- 25 - Prise en charge des dépenses par la ville dans le cadre des relations d'amitié avec des villes étrangères.

(Rapporteur : M. Hubert)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. RUFAT : Bien sûr que l'on va voter cette délibération. Les enseignants qui partent, il faut leur éviter de payer le trajet, mais ma question porte sur les enfants : tous les enfants n'ont pas forcément les mêmes moyens pour payer les trajets, est-ce que vous avez été sollicités pour aider certaines familles et est-ce qu'il y a une situation pour répondre à ces sollicitations éventuelles ? Ou bien est-ce qu'il y a des élèves qui sont obligés d'abandonner le voyage parce qu'ils ne peuvent pas honorer les frais ?

M. le Maire : S'agissant du lycée, normalement c'est la Région qu'ils devraient solliciter, pas la ville. La ville, c'est pour les écoles primaires et les écoles maternelles.

M. RUFAT : Mais ce sont des familles Antoniennes. Je pose simplement la question. Les professeurs, c'est bien la ville. La ville se substitue donc pour les enseignants, pourquoi est-ce qu'elle ne fait pas les mêmes démarches auprès des familles ?

M. le Maire : Je passe la parole à M. Le Bourhis.

M. Le BOURHIS : Là il s'agit d'établissements scolaires qui établissent des relations avec nos villes jumelées, et c'est au titre du jumelage que l'on prend en charge le déplacement des professeurs parce que si les professeurs n'avaient pas leur voyage pris en charge, on pourrait se poser la question : est-ce que ces échanges existeraient ?

En ce qui concerne la participation des familles, le conseil d'administration vote une somme maximum qui sera demandée aux familles pour les échanges, et pour le reste c'est l'établissement qui détermine la participation des élèves. Mais les professeurs maintenant doivent assumer personnellement le voyage. Et ce n'est pas l'établissement ou la contribution des familles qui doit le prendre en charge. Donc pour faciliter ces échanges, la ville intervient.

M. HUBERT : Il s'agit de soutenir cette action des professeurs sans que rien ne se ferait. J'ajoute que la question est intéressante mais théorique car nous n'avons jamais eu ce cas de figure. Personne ne nous a jamais demandé une participation.

M. RUFAT : Comme on vient d'élire des représentants de la commune au conseil d'administration de ces établissements, ils peuvent d'eux-mêmes s'intéresser au sujet et voir si certaines familles ont des difficultés et voir si la Région ou le lycée qui a aussi un fonds pour cela peut faire face à ces demandes.

(Vote à main levée: délibération adoptée à l'unanimité.)

- 26 - Adhésion de la ville à l'Association des villes pour le vote électronique.

(Rapporteur : M. Limborg)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEUNIER : Vous nous proposez par cette délibération que notre ville adhère à l'Association des Villes pour le vote électronique, vote électronique que vous préconisez sur la base de trois arguments : économie de temps et de moyens, fiabilité des opérations électorales, et modernité.

Ce n'est pourtant pas l'avis d'un rapport du Sénat d'avril 2014 sur le sujet, mission conduite par Alain Anziani, PS et Antoine Lefèvre, UMP. Que

constate cette mission ? L'utilisation des machines à voter doit reposer sur la confiance, laquelle aujourd'hui ne peut pas être assurée par la démonstration matérielle de la fiabilité du processus, par la capacité à concilier parfaitement la technique du vote électronique avec les pratiques fondamentales de la démocratie électorale, la sincérité du scrutin et le secret du suffrage.

Les échecs étranges des votes électroniques ont abouti à un retour en arrière de pays pourtant pionniers dans ce domaine comme la Belgique, ou à des limitations à leur déploiement même dans un pays aussi moteur que l'Estonie.

Ainsi, au final, la mission d'information mise en place en ce qui concerne le vote électronique appelle-t-elle à la prudence et propose de limiter l'usage du vote électronique et de renforcer le contrôle des opérations de vote afin de préserver la confiance dans le vote électronique. Une mission qui exprime de telles réserves sur le vote électronique, même si elle propose le maintien du moratoire sur le vote électronique, préconise également de compléter la liste des conditions exigées par la loi pour permettre l'utilisation des machines à voter ; réviser et compléter le règlement technique des machines à voter ; interdire l'utilisation des machines en mode double scrutin lors d'élections concomitantes ; supprimer toute aide financière de l'Etat liée spécifiquement à l'utilisation des machines à voter.

Nous voterons donc contre cette délibération.

Mme HAGEL : Mes chers collègues, cette délibération nous propose d'adhérer précipitamment à une association des villes pour le vote électronique dont les statuts viennent à peine d'être déposés en préfecture de Quimper et qui ne sont toujours pas publiés au Journal Officiel. Sur la forme toujours, les statuts qui nous ont été adressés n'ont

été signés que par une seule personne alors même qu'il était indiqué que deux personnes doivent les parapher pour le dépôt en préfecture.

Le financement de l'association sera assuré par des adhésions mais également par des journées de l'association qui seront donc payantes et entraîneront, n'en doutons pas, des dépenses supplémentaires pour notre commune. Je suis étonné, Monsieur le Maire, vous qui êtes si soucieux d'économies, que vous acceptiez ces nouvelles dépenses.

Sur le fond et l'objet de cette association, il s'agit de défendre le vote électronique lors des élections politiques. C'est en 2008 que Nicolas Sarkozy et Michèle Alliot-Marie ont décidé de geler le nombre de communes utilisant les machines à voter. Aujourd'hui seules 64 communes sur 36 000 utilisent les machines à voter. Le rapport sénatorial dont vous a parlé François Meunier d'avril dernier a montré que ce système n'avait en rien facilité la participation électorale et représentait une charge financière non négligeable pour les communes utilisatrices.

De plus chacun et chacune ici même en son âme et conscience, pour ceux qui ont participé à des scrutins traditionnels de type papier, vous ne pouvez que reconnaître le civisme des Antoniens. Ce mardi en mairie se réunissait l'observatoire du bien-vivre ensemble, eh bien je vous le dis : ces soirées de dépouillement étaient un fort moment de citoyenneté...

Dans mon quartier en tout cas c'était comme cela, je vois comment vous évaluez le bien-vivre ensemble ! Je voulais dire quelque chose mais je me demande si je vais vraiment le dire, je voulais dire que les jours de scrutin se déroulaient bien...

M. le Maire : Pas toujours !

Mme HAGEL : En général ils se déroulent très bien.

M. le Maire : Cela dépend.

Mme HAGEL : D'après ce que j'entends ce soir, en effet, je commence à me demander si je ne me trompe pas !

Par ailleurs les études ont démontré qu'avec les machines à voter, nous avons trop souvent des écarts entre le nombre de votes enregistrés et le nombre d'émargements, ne dites pas le contraire, il y a toujours des écarts, toujours ! Je parle toujours de ce que dit le rapport sénatorial, et dans l'hypothèse d'un scrutin serré personne ne peut, et pour cause, recompter les bulletins alors que ces décalages entre le nombre de votants et le nombre d'émargements sont constatés et récurrents. Pour illustrer mon exemple, avec un de différence dans chaque bureau de vote de notre ville, nous atteignons plus de 40 voix, à n'en pas douter le tribunal nous renverrait vers les urnes.

Loin de nous l'idée d'une quelconque hostilité à la révolution numérique et j'en parle sagement, mon organisation politique est peuplée d'informaticiens en tous genres, mais je vous rappelle que ces machines n'ont rien à voir avec le numérique. Nous sommes convaincus des bonnes intentions de notre collègue Jean-Pierre Limborg mais l'adhésion à cette association ne nous paraissant pas pertinente pour les raisons que je viens d'évoquer, nous ne voterons pas cette délibération.

M. le Maire : Comment a été effectué le vote pour la présidence des Verts ? Par Internet ou par papier ?

Mme HAGEL : Pour la présidence des Verts ? Cela ne se passe pas du tout comme cela, en fait nous avons les deux.

M. le Maire : Donc certains ont voté par internet ?

Mme HAGEL : Mais le vote que vous nous proposez n'a rien à voir avec le vote internet ! Ce n'est pas du numérique.

M. LIMBORG : Le vrai problème pour ceux qui sont contre le vote électronique, c'est que les rapports sur lesquels vous vous appuyez sont quasiment faux à 100%, soit ils sont faux, soit ils sont basés sur des

expériences très particulières de la ville de Boulogne avec des machines qui ont subi quelques problèmes ; et souvent avec des contresens, c'est-à-dire que nos sénateurs ou nos députés ont confondu vote électronique et vote par Internet effectivement...

Mme HAGEL : Mais non !

M. LIMBORG : Absolument. J'en ai la preuve puisque j'ai eu une longue conversation avec un attaché de sénateur, celui qui a déposé un projet de loi pour l'interdiction, son attaché m'a dit : ce n'est pas la peine de le rencontrer, il ne connaît pas le dossier ! Tout cela pour vous dire que les machines électroniques que nous utilisons sont utilisées par 62 villes sur les 64, ce sont des machines néerlandaises qui sont passées devant trois bureaux de validation de qualification internationaux dont Veritas en France, et qui sont réputées 100% fiables.

Et Monsieur Meunier, sur la sécurité il n'y a aucun doute, il n'y a aucun accès au logiciel à part enlever les scellés, démonter la carte mère, enlever les composants, les replacer, les re-flasher, pour pirater ce genre de machine, c'est très compliqué. Ces machines ne sont pas connectées avec l'extérieur, bien sûr pas au réseau Internet mais on ne peut pas non plus brancher un ordinateur pour modifier le programme au dernier moment. Donc les opposants se basent sur quelque chose que je considère comme une attitude frileuse et pusillanime de certains de nos élus, de nos députés, de nos sénateurs, c'est de la politique. D'ailleurs la réponse de l'attaché était : ne cherchez pas à comprendre, c'est politique !

Alors effectivement il n'y a pas d'arguments autres et Madame Hagel, vous avez parlé également de convivialité, c'est un des rares arguments que j'ai trouvé finalement recevable mais il suffirait d'organiser une soirée à 20h10 après les votes... On se retrouve là avec du saucisson et du vin rouge...

Mme HAGEL : Mais les gens ne viendraient pas à cette soirée !

M. LIMBORG : Je terminerai mon propos en vous citant deux des plus grandes démocraties au monde que sont l'Inde et le Brésil, il y a deux mois le Brésil a élu son président, ils ont voté à 100% par l'électronique sur le territoire, 7000 machines à voter, il y a des articles passionnants sur comment ces machines à voter ont été apportées par hélicoptère en Amazonie et ils avaient un scrutin multiple -je réponds aussi à Monsieur Meunier- l'intérêt de ces machines, c'est aussi le scrutin multiple. Au Brésil il y avait cinq scrutins en même temps, ils ont voté pour la présidence, les sénateurs, les députés, les maires et là nous ferions de vraies économies, la machine électronique permettra justement les multiples scrutins à moindre coût.

Mme HAGEL : Excusez-moi mais notre expérience de la démocratie et celle du Brésil n'est pas la même.

M. COLIN : L'heure est tardive et nous nous réveillons un petit peu par cette façon sympathique et conviviale, moi j'apprécie beaucoup que notre collègue Monsieur Meunier soit attaché à la sincérité des votes et veuille lutter contre les fraudes électorales, c'est effectivement un très bon sujet et je ne puis que le féliciter de cette intention. Je suis comme vous attaché à une avant-garde citoyenne pour mobiliser les énergies et c'est vrai que le vote interactif peut être un sujet intéressant en tant que tel. J'ai entendu que le Président de la République avait fait un moratoire et que certains se retrouvaient aussi dans le moratoire du Président Sarkozy, moi je crois qu'il faut délibérément refuser le conservatisme, aller vers l'avenir, je me sens un écologiste convaincu et j'ai vraiment envie d'adhérer avec enthousiasme à cette association parce que nous voulons une citoyenneté active à Antony.

M. MEUNIER : Je voudrais simplement faire remarquer que contrairement à ce qui a été dit, le rapport ne mélange aucunement vote

électronique et vote par Internet et fait parfaitement la distinction. Quant à l'incompétence du sénateur Antoine Lefèvre sur ce sujet, je vous laisse le soin de lui en faire part.

M. le Maire : Sans problème.

M. RUFAT : Je vais être bref -à part pour la dette je suis en général plutôt court- mais deux choses :

D'abord, pour qu'il n'y ait pas de méprise sur notre position pour Monsieur Limborg : nous sommes sur l'adhésion à l'association et nous trouvons bizarre que tout d'un coup Antony ait une volonté nationale de solidarité avec toutes les villes pour défendre les machines à voter, c'est assez original, nous n'avons pas vu ce même débat sur la solidarité d'Antony portant sur la totalité des villes, y compris Brest et les villes de gauche. On ne voit pas très bien le but.

Deuxièmement, l'économie, l'écologie, etc, d'accord mais pour l'instant ce n'est pas très clair parce que l'économie, nous on n'en parle pas tant que nous n'avons pas renouvelé les machines, et peut-être qu'un jour les machines qui sont vieilles, un peu archaïques actuellement, n'existeront plus, que ce soit dans les sociétés, néerlandaises ou autres. Donc l'économie, on ne peut pas la traiter aujourd'hui alors que nous n'avons pas la totalité des coûts inhérents à l'entretien et au renouvellement.

Et pour l'écologie, quand il faut prendre un hélicoptère pour les déplacer, je suis un peu dubitatif...

M. LIMBORG : Une des raisons pour lesquelles toutes ces villes se mobilisent, c'est que justement ce moratoire tend à être levé et que cela peut remettre à moyen terme en question le marché de la société néerlandaise ; elle va arrêter d'ailleurs la fabrication et nos machines étant en bon état, elles peuvent durer six ou sept ans, pour les entreprises françaises y compris il y aura un marché ; et le vote

électronique de toutes façons va se propager. Il y a quelques entreprises françaises qui seraient à même de plancher sur de nouvelles machines de nouvelle génération, le temps de demander les agréments. Madame Hagel a parlé des cahiers des charges à renforcer, tout cela c'est le but de l'association.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix pour et 8 voix contre.)

M. FEUILLADE : Monsieur le Maire, nous ne sommes pas contre les machines, nous sommes contre l'adhésion pour une association.

M. le Maire : Vous votez contre l'adhésion à l'association mais vous êtes pour le vote électronique ? Je le note.

Vous avez bien conscience que vous avez voté la représentation d'Antony par Jean-Pierre Limborg et Sophie Sansy ?

M. FEUILLADE : Non, il faut un vote.

(Il est procédé à un nouveau vote à main levée pour l'adhésion à l'association : 41 voix pour, 8 voix contre.)

(Il est ensuite procédé à un vote pour la désignation de Monsieur Limborg et de Madame Sansy : 41 voix pour, 1 voix contre et 7 ne prennent pas part au vote.)

- 27 - Communication du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre – année 2013.

(Rapporteur : Monsieur Sénant)

M. le Maire : Vous avez eu le rapport, qui veut intervenir ?

M. MEUNIER : Quelques remarques sur ce rapport : en ce qui concerne le soutien à l'activité économique il y est mentionné que depuis 2009 la CAHB a intégré le dispositif PLATO qui recouvre le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre. Il y a donc une logique économique à intégrer le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre mais pas de logique

territoriale à l'intégrer dans le cadre de la réforme territoriale telle que mise en place par l'État, même si la CAHB exprime les plus grandes réserves sur cette réforme territoriale.

Il y est également mentionné que la Communauté d'Agglomération s'attache à développer l'offre foncière en matière de développement économique avec pour exemple le projet de la zone des Hauts de Wissous. Pourquoi avoir décidé alors de gérer seul Antonypole ?

En ce qui concerne les conditions de circulation et de déplacements sur le territoire, certes des progrès ont été faits en ce qui concerne la desserte du Paladin mais il reste encore des choses à faire : la gratuité du Paladin, l'amélioration de la desserte du quartier Antonypole...

En ce qui concerne la politique de l'habitat, puisqu'il s'agit du rapport d'activité 2013, rien n'est mentionné sur le développement d'une offre de logements locatifs intermédiaires, sur la production d'une offre d'accession à la propriété, ni sur la doctrine déployée dans le secteur privé.

En ce qui concerne l'offre de logements à destination des étudiants, qui fait là l'objet d'un paragraphe dans ce rapport, vous connaissez tous ici notre position sur le sujet.

En ce qui concerne les équipements culturels et sportifs communautaires, rien n'est mentionné sur la reconstruction du théâtre Firmin Gémier à Antony. Nous sommes en droit de se poser la question si cela constitue véritablement une des priorités de la Communauté d'Agglomération.

M. RUFAT : Nous n'allons pas voter pour ou contre la CAHB et d'ailleurs il n'y a pas de vote mais sur la CAHB, c'est une réalité, nous pouvons dire qu'il y a des réussites dans la CAHB parce que les Antoniens et les Altobiévrois vivent au quotidien l'activité de la CAHB, il y a des choses aussi visibles que les déchets et d'autres moins visibles comme

l'assainissement ; et donc l'activité de la CAHB, c'est le quotidien aujourd'hui des Antoniens, c'est un élément positif.

Quand même, quand nous sommes ici sur la ville d'Antony et que nous devons nous positionner, c'est assez intéressant de voir que la première compétence de la CAHB, ce qui est mis en objectif principal, c'est le développement économique, et François Meunier l'a dit, les prédécesseurs à la CAHB l'ont dit également, c'est assez paradoxal pour le moins de voir qu'Antony qui adhère à la CAHB et donc adhère à cet objectif premier de confier à la CAHB le développement économique, s'est réservé le développement de sa zone d'activité d'Antonypole. C'est facile de voir la comparaison entre ce qui se passe d'un côté de l'autoroute sur Wissous et ce qui se passe de l'autre côté sur Antonypole où le développement n'est pas le même. Vous pouvez imaginer le dynamisme de la CAHB qui est plus efficace que celui d'Antony sur ce projet.

Deuxièmement ce bilan est probablement l'avant-dernier bilan de la CAHB puisqu'il y a une réforme, nous ne pouvons pas occulter ce point, et je dirai que j'ai entendu avec intérêt le premier président de la CAHB critiquer les positions du Gouvernement, -ce que vous aimez faire-, sur la non-concertation, mais concernant ce que vous comptez faire sur le périmètre des territoires, il me semble qu'il y a eu peu de concertation ici sur Antony lorsque nous avons dû voter un vœu au dernier conseil municipal où nous avons découvert des périmètres qui n'étaient pas tout à fait ce qui était attendu, sans aucune concertation des citoyens. Il y avait donc une duplicité et dans la composition de la CAHB et dans son instrumentalisation que je voulais signaler à cette occasion.

M. le Maire : En ce qui concerne l'avenir de la CAHB, nous recevrons dans quelques semaines ou dans quelques mois une décision du Préfet ou plutôt une proposition du Préfet de nous marier avec tel ou tel

territoire, on ne sait pas encore lequel, et la proposition sera bien sûr soumise au conseil municipal, nous en parlerons dans Vivre à Antony et dans tous les médias locaux.

Sur le développement économique vous avez pris avec talent la succession de François Rivet, vous êtes le seul à penser que la CAHB fait mieux que la ville en matière de développement économique.

En ce qui concerne Antonympole, heureusement que nous ne l'avions pas confié à la CAHB parce que l'avenir d'Antonympole n'est pas seulement un avenir économique, ce sera un nouveau quartier de la ville et il n'est pas question de laisser la CAHB s'occuper d'un nouveau quartier d'activités économiques. Vous l'auriez fait, vous, laisser la CAHB décider de l'organisation de 40 hectares à Antony ? Non, ce ne serait pas sérieux, seul Monsieur Rivet pouvait avoir cette ambition.

Je pense que nous pouvons considérer que le rapport a été communiqué.

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 28 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) – Année 2013.

(Rapporteur : Madame Cottenceau)

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 29 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts de Bièvre pour le chauffage urbain et le traitement des résidus ménagers (SIMACUR) – année 2013.

(Rapporteur : Madame Cottenceau)

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 30 - Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de communication (SIPPEREC) - Année 2013.

(Rapporteur : Madame Lemmet)

M. FEUILLADE : J'ai juste une interrogation : est-ce que la ville utilise les compétences du SIPPEREC en matière d'énergie écologique, géothermique et solaire ?

Mme LEMMET : Le SIPPEREC a trois compétences : électricité, réseaux urbains de communication et développement des énergies renouvelables. La ville d'Antony adhère seulement aux deux premières compétences : électricité et réseaux de communication électriques, ce qui ne nous empêche pas de suivre ce qui se fait dans les autres villes et de réagir au moment où il y en aura besoin.

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 31 - Communication du rapport d'activité du syndicat intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) - Année 2013.

(Rapporteur : Madame Lemmet)

Il est pris acte de la communication du rapport.

Questions diverses

Mme CHARRIER : Monsieur le Maire, à un moment où nous nous félicitons du combat mené par le Gouvernement pour lutter contre le décrochage scolaire, nous avons appris de l'Académie de Versailles l'exclusion du collège Anne Frank du réseau des zones d'éducation prioritaire et de celle des écoles attenantes : Pajeaud, le Noyer Doré et Anatole France.

Cette nouvelle a fortement ému enseignants et parents attachés au travail fait pendant des années dans cet établissement pour aider les élèves en difficultés. Certes nous avons bien conscience d'une nécessaire révision de ces zones en fonction de l'évolution sociale mais la situation des quartiers dont viennent les élèves d'Anne Frank ne s'est pas globalement améliorée, nous en avons d'ailleurs la preuve puisque le quartier du Noyer Doré reste placé en zone prioritaire.

Dans le souci de maintenir à Antony une école publique de qualité, nous souhaitons que le collège Anne Frank puisse poursuivre sereinement sa mission, aussi nous appuyons la demande des enseignants et des parents d'élèves. Si le collège Anne Frank sort du REZEP, c'est le fruit du travail fourni et des progrès réalisés mais cette amélioration des résultats est due aux conditions favorables que lui conférait le statut d'établissement de zone prioritaire. Si cet avantage disparaît, il est fort à craindre que les difficultés resurgissent sans possibilité cette fois de les vaincre. La dégradation se fait hélas plus facilement et plus vite que la remédiation.

Les écoles attenantes, en particulier celle du Noyer Doré et Anatole France, ont une spécificité que le DASEN ne remet pas en cause et elles risquent de souffrir fortement de la baisse des moyens consécutifs à la sortie du Réseau, nos élèves aujourd'hui plus que jamais ont besoin d'avoir un enseignement au plus près de l'élève, ce qui sera difficile avec les baisses de dotations horaires et une hausse des effectifs et des classes.

Les enseignants quant à eux ont besoin d'être reconnus dans leur spécificité d'enseignants en zone prioritaire. Les parents ont besoin d'avoir confiance dans l'établissement pour y envoyer leurs enfants, la condition d'établissements prioritaires les rassurait et évitait la fuite

massive des enfants de classes moyennes vers un établissement privé du centre-ville que je ne nommerai pas mais que je connais bien.

Élus très mobilisés, nous avons écrit à la Ministre de l'Education Nationale, au DASEN, je vous signale la date de la lettre, c'était le 21 novembre, d'ailleurs nous vous l'avons envoyée Monsieur le Maire par courtoisie, aidés en cela par de Grands Élus qui ont aussi rencontré le DASEN et nous pensons avoir été entendus.

Monsieur le Maire, jusqu'à aujourd'hui nous nous demandions ce que vous aviez fait, enfin nous savions par Monsieur le Bourhis qu'une lettre avait été envoyée mais cette lettre, vous n'aviez pas dénié nous la communiquer, donc nous n'en savons pas le contenu. Moi-même je n'ai jamais eu la lettre. Par contre les parents d'élèves au bout de la cinquième relance ont fini par en avoir la version, elle date du 4 décembre, c'est une lettre que nous pouvons considérer comme tardive et je voulais vous poser une question, je voulais vous demander ce que vous faisiez mais là j'ai vu la lettre et simplement nous voudrions des éclaircissements sur votre position par rapport à la sortie du REP du collège Anne Frank car la lettre est quand même légèrement ambivalente.

Donc Monsieur le Maire, pourriez-vous nous éclairer en qualifiant votre position par rapport à cette sortie de REP et sur les démarches que vous faites ou que vous pensez faire ?

M. le Maire : Monsieur Le Bourhis va vous répondre

M. LE BOURHIS : Je suis désolé que vous n'ayez pas reçu la copie de la lettre parce que vous deviez la recevoir lundi. Elle est partie avec également une copie à vous deux, Madame Charrier et Madame Delpech, vous étiez destinataires de cette lettre. Il y a eu un raté. Cette lettre était également communiquée aux trois responsables des

associations de parents d'élèves de la ville, ainsi que les têtes de liste des fédérations de parents d'élèves des écoles du réseau.

Mme CHARRIER : Ils l'ont reçue aujourd'hui.

M. LE BOURHIS : Ce courrier devait vous être adressé lundi, moi je ne peux pas vous dire autre chose.

En ce qui concerne la lettre du Maire à Monsieur le Directeur Académique, il est sûr que la sortie du réseau, la fin du réseau sur le quartier du Noyer Doré et Anne Frank est quelque chose d'extrêmement regrettable et comme vous le disiez, il y a un travail tout à fait considérable qui a été fait sur les écoles de ce quartier et dans la mesure où le collège Anne Frank est la tête de pont et ne présente pas les indices attendus pour rester en REP, nous avons le sentiment d'être pénalisés pour le travail qui a été fait. Parce que tous les acteurs du terrain de ces écoles, toutes les personnes qui ont travaillé au niveau de la réussite éducative, chacun avec son tempérament - l'ancien principal Monsieur Lambert, a énormément travaillé pour mobiliser toutes les énergies sur le quartier, Monsieur Geistlich qui lui succède travaille différemment mais avec son équipe, il fait un travail au niveau du collège qui est tout à fait considérable – tous ont fait un travail très important.

Nous voyons l'abandon du réseau d'un très mauvais œil et avec inquiétude. Cependant, c'est vrai que lorsque de l'extérieur on considère la réussite du collège Anne Frank où aujourd'hui les élèves sont reçus entre 82 et 87% depuis déjà trois ou quatre ans, effectivement on se dit de l'extérieur : c'est un collège sans difficultés particulières. Or pourquoi arrive-t-il à ces résultats ? Grâce à tout ce travail et grâce au fait que ce n'est pas un collège qui est surchargé, parce que si nous en restions à la carte scolaire avec une compréhension limitée des incidences de cette carte scolaire sur le recrutement du collège Anne Frank, nous aurions effectivement des élèves qui dans le quartier se trouveraient à 10 minutes

à pied de leur collège de secteur et seraient donc scolarisés au collège Anne Frank. Or, il y a à peu près une moitié de ces élèves qui vont au collège Anne Frank, une autre partie, plus d'une moitié d'Anatole France, va au collège Henri Georges Adam et les autres vont au collège Descartes, et pour ces derniers, ce sont des trajets importants et cela demande des efforts.

Voilà, donc, ce sont ces éléments que le Maire a communiqué au DASEN, sur cette argumentation en demandant surtout d'étudier la possibilité de déconnecter les résultats obtenus au collège Anne Frank de la réalité des écoles du quartier parce que les écoles du quartier ont vraiment besoin de rester en réseau de réussite scolaire. Le collège Anne Frank avec le recrutement qui est le sien aujourd'hui, nous pouvons comprendre qu'on cherche à le sortir du réseau, mais il faut absolument lui conserver tout l'encadrement éducatif qui est le sien aujourd'hui.

Après ce courrier du Maire, ce qui nous semblerait intéressant, ce serait qu'un vœu soit voté à l'unanimité par le conseil municipal et que ce vœu soit donc adressé au Ministre de l'Education Nationale, au Recteur et au Directeur Académique.

Mme HAGEL : Une chose quand même à propos d'Anne Frank : il y a plus de boursiers cette année que les autres années. Alors je trouve assez étonnant que l'on dise que sur le plan social la situation a bougé à Anne Frank alors qu'on nous a donné les chiffres, je crois que c'était de l'ordre de 90 bourses et là il y en a 110. Donc une augmentation avec un vrai pourcentage. Je ne comprends pas bien, il y a plus de boursiers cette année que les autres années.

M. LE BOURHIS : Oui, il y en a plus cette année, c'est vrai. Mais au niveau du classement sociologique, enfin des milieux sociaux et familiaux défavorisés, nous avons sans doute davantage de familles dans ce cas-là

sur Henri-Georges Adam qui n'est pas dans le réseau, que sur Anne Frank.

Le vœu qui serait proposé serait : « Le conseil municipal demande le maintien des écoles Anatole France, Noyer Doré, Pajeaud, Val de Bièvre dans le réseau de réussite scolaire ; demande que le collège Anne Frank conserve des conditions de vie scolaire permettant de conforter les résultats obtenus au cours de ces dernières années ».

Ce qui est gênant, et j'ai eu l'occasion d'avoir le Directeur Académique en ligne, c'est que par rapport aux indices qui sont pris en compte pour rester dans le réseau de réussite scolaire ou en sortir, Anne Frank ne répond pas à ces critères. Alors est-ce qu'en proposant un vote comme celui-là demandant de dissocier la situation des écoles primaires et le collège, nous n'aurions pas des chances de se faire entendre et de nous donner une possibilité de sortie ?

M. RUFAT : Pourriez-vous nous relire le vœu et nous allons nous concerter ? Sinon nous allons prolonger le débat et nous pouvons aller très loin et peut-être dire des propos qui ne le concernent pas. Donc je voudrais que vous le relisiez tranquillement et je vous demanderai d'accepter une suspension qui sera courte.

M. LE BOURHIS : Je vous précise que si les deux, les écoles et le collège, sont dissociés, c'est pour donner une possibilité de dégagement où personne ne perdrait la face, parce que par rapport à ce qui existe il y a des critères qui ont été appliqués et nous ne pouvons pas y déroger, parce qu'il y a d'autres villes où les situations sont encore moins favorables. Donc en dissociant les deux, nous répondons aux besoins réels qui existent au niveau de l'enseignement primaire dans ce quartier et sans que personne ne se déjuge.

Je reprends donc le texte...

Mme DELPELCH : Vous venez de dire « selon ces critères-là », or ces critères-là sont biaisés avec le taux de redoublements, cela fait longtemps que le ministère nous demande d'éviter les redoublements. Donc nous ne pouvons pas nous baser sur des critères qui sont biaisés au départ. Si les familles ne remplissent pas les dossiers de bourse, c'est pareil.

M. LE BOURHIS : Le problème est qu'il faut tenir compte également des orientations et des directives du Ministère de l'Education Nationale, il faut quand même en tenir compte. Je reprends donc le texte : «... Demande le maintien des écoles Anatole France, Noyer Doré, Pajeaud et Val de Bièvre dans le réseau de réussite scolaire ; demande que le collège Anne Frank conserve des conditions de vie scolaire permettant de conforter les résultats obtenus au cours des dernières années. »

M. le Maire : La séance est suspendue pour quelques minutes.

(La séance est suspendue à 0h20 et reprise à 0h30.)

M. le Maire : Nous allons passer au vote. Monsieur Le Bourhis va relire le texte et ensuite nous passerons au vote.

M. LE BOURHIS : Nous avons enrichi un petit peu le dernier texte que j'ai lu pour rajouter quelque chose au sujet du collège Anne Frank, la première partie reste ce qui est proposé : « demande que le collège Anne Frank conserve des conditions de vie scolaire... » et on rajoute « et d'encadrement éducatif »... « ...permettant de conforter les résultats obtenus au cours des dernières années. » J'insiste sur le fait que ce vœu cherche à être pragmatique, à être entendu et qu'il puisse être entendu par toutes les parties et par tous les interlocuteurs au niveau du Directeur Académique, du Recteur et du ministère. Chacun maintenant se détermine.

Mme DELPELCH : Je voudrais juste dire pourquoi nous allons nous abstenir : il faut mettre le collège Anne Frank dans la première phrase, il faut exiger qu'il reste dans la Zone d'Education Prioritaire.

(Vote à main levée : le texte proposé par Monsieur Le Bourhis est adopté par 45 voix pour et 4 abstentions.)

(La séance est levée à 0h30.)